

Les révisions des lois minières et la transformation de l'Afrique

**LE MASSACRE DE NAIROBI ET SES IMPLICATIONS POUR LA TERREUR EN
AFRIQUE DE L'EST**

Découvrez ce qui est sur l'Agenda de l'Afrique

Pour vous abonner, veuillez remplir la fiche ci-après et la renvoyer à l'adresse indiquée

TAUX D'ABONNEMENT ANNUELS

PARTICULIERS

Afrique et régions du Sud 35 dollars

Amérique du Nord et Australie 55 dollars

Europe 55 Euros

Royaume Uni 35 livres

Ghana 9 cedis

INSTITUTIONS/SOCIETES

Afrique et régions du Sud 45 dollars

Amérique du Nord et Australie 70 dollars

Europe 70 Euros

Royaume Uni 45 livres sterling

Ghana 10 cedis

ETUDIANTS

Ghana	8,40 cedis
Afrique et les régions du Sud	30 dollars
Amérique du Nord et Australie	70 dollars
Europe	50 Euros
Royaume Uni	45 livres sterling

La plupart des reportages sur l’Afrique portent essentiellement sur la pauvreté, les troubles civiles et la mendicité. Les problèmes qui confrontent le continent sont communiqués et projetés par des étrangers à travers des médias contrôlés par des monopoles.

Les Africains eux-mêmes ont rarement l’occasion de mettre en relief ce qu’ils considèrent comme des problèmes urgents et de présenter des analyses et des solutions pour relever les défis. En publiant *African Agenda*, *Third World Network Africa* cherche à fournir exactement ce forum. Veuillez ouvrir vos yeux et oreilles pour une perspective africaine sur des questions critiques comme le commerce, l’environnement le genre et le développement durable.

SOMMAIRE

EN COUVERTURE

Le Président Keita remue le secteur minier du Mali avec la révision des contrats

Les principaux amendements au code minier de la Guinée

Que la lueur de la tanzanite touche nos vies

Equité entre l'Etat et l'investisseur dans l'industrie minière africaine

L'Indaba du Zimbabwe plaide en faveur des communautés

Le gouvernement zambien raffermit les règles du secteur minier

DEVELOPPEMENT

Les Programmes d'Ajustement Structurel ont fait leur preuve en Afrique » - *Banque Mondiale*

Comment les PAS de la Banque Mondiale ont appauvri l'Afrique

L'Afrique est susceptible d'être perdant dans l'accord du G8 sur les 'Paradis fiscaux'

Le commerce intra-africain est toujours en déclin – déclare la CNUCED

Solutions à court terme: le fléau de l'agriculture ouest africaine

Les agriculteurs africains recherchent des fonds privés

POLITIQUE

Le massacre de Nairobi et ses implications pour la terreur en Afrique de l'Est

La Cour Africaine de Justice peut-elle nous sauver de la CPI?

Les défis de l'après élection au Mali

SANTE

La vie des patients au Cameroun menacée par les faux médicaments

FEMMES

Au Niger, la plupart des nouvelles mariées sont des enfants

DROITS

Les lacunes du système pénal de la Guinée privent les enfants de leurs droits

Note aux abonnés

Dans le cadre de nos efforts d'améliorer la gestion de nos données, un numéro d'identification est assigné à chaque abonné. Vous trouverez ce numéro sur l'étiquette d'adresse. Veuillez citer ce numéro dans toutes les correspondances concernant votre abonnement.

Photo de la page 9

African Agenda

Publié par TWN Africa

Rédacteur en Chef : Yao Graham

Rédacteur : Cornelius Adedze

Rédacteur Adjoint Kwesi W. Obeng

Diffusion : Joyce Ofori-Kwafo

Mise en page : David Roy Quashie

EDITORIAL, ABONNEMENTS ET PUBLICITE

TWN- Africa

P.O.Box 19452

Accra North, West Africa

Tel: (233) 302 51189/503669/500419

Fax: (233) 302 511188

Email: africanagenda@twnafrica.org

Site web: www.twnafrica.org

SECRETARIAT INTERNATIONAL DE TWN

Président: Mohammed

Directeur: Martin Khor

131 Jalan Malister

10400 Penang

Malaisie

Les articles de cette revue peuvent être reproduits et distribués librement sans permission pourvu que la source soit attribuée à African Agenda ISSN 0855-3378

African Agenda est publié six fois par an par Third World Network (TWN) Africa.

TWN est un réseau international de particuliers et de groupes qui cherche à donner une plus forte expression aux besoins et aux droits des populations du Sud, en particulier, ceux des groupes sociaux marginalisés et œuvre en faveur d'une répartition équitable des ressources du monde et de l'instauration des formes de développement qui sont écologiquement durables et qui répondent aux besoins de la race humaine. TWN exprime ses remerciements à Oxfam-NOVIB, *Development and Pleace*, *Inter Pares (Canada)*, *Trust Africa*, *Rockefeller Brothers Fund* et la *Fondation Rosa Luxemburg*

J'aimerais m'abonner à *African Agenda* et veuillez trouver ci- un chèque, / traite bancaire à l'ordre de Third World Network Africa

MONTANT.....

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE..... CODE POSTAL.....

MODE DE PAIEMENT

Chèque/ traite bancaire à l'ordre de Third World Network Africa
Transfert bancaire direct : Nom du compte : Third World Network Africa
Adresse de la Banque: Standard Chartered Bank, Foreign Services
High Street P.O.Box 768 Accra- Ghana
Numero du compte: 2800202240700

Carte de crédit

Veuillez imputer la somme deà ma carte de crédit

AMERICAN EXPRESS

MASTER CARD

VISA

Numéro du compte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature..... Date d'expiration

Tel: (233) 302 51189/503669/500419; Fax: (233) 302 51188; Email:
africanagenda@twnafrica.org

Editorial

Les gouvernements africains doivent réaliser la Vision Minière Africaine

L'Afrique se retrouve encore une fois du côté de la récession du cycle « récession- essor » des fluctuations des prix des minerais juste au moment où elle cherche à apporter des réformes à son cadre de politique minière pour lui permettre de tirer meilleur parti de ses ressources minières. D'aucuns estiment que cette situation est accidentelle ou opportune, mais quelque soient les circonstances, les pays africains ne doivent pas se laisser intimider pour renverser ou changer l'élan de la réforme en raison des manœuvres des sociétés multinationales minières avec l'appui de leur gouvernement.

Quelques pays africains dotés de ressources minières ont commencé à introduire des réformes dans le secteur minier grâce à la Vision Minière Africaine dans l'attente d'obtenir le maximum de profit de leurs minerais au lieu de la situation actuelle qui permet aux sociétés multinationales de tirer plus de bénéfices à travers des contrats douteux. Ces contrats dont la plupart sont entourés de secret et de corruption entre les sociétés multinationales et l'élite politique des pays africains sont dans une large mesure préjudiciables à l'Afrique et à ses efforts de développement. Ces contrats favorisent également des sorties illicites de fonds hors de l'Afrique au fur et à mesure que les sociétés minières grâce à leur inscriptions dans les paradis fiscaux et procédures de comptabilité douteuses «vident » le continent des millions de dollars.

La Vision Minière Africaine (VMA) adoptée il y a cinq ans par les pays africains en réponse au pillage des ressources naturelles de l'Afrique par les sociétés multinationales n'est pas encore systématiquement mise en œuvre par la plupart des pays africains. En tant que cadre de politique détaillé qui vise à se servir des ressources naturelles de l'Afrique pour transformer l'économie axée sur les produits de base en une économie industrielle, la VMA n'a pas attiré l'attention tant désirée des pays africains. En fait, au lieu suivre la vague de changements que propose la VMA pour permettre à l'exploitation minière de jouer un rôle de catalyseur dans l'industrialisation du continent, les pays africains sont entrain de modifier légèrement le statu quo en mettant en œuvre des réformes minimalistes des contrats et des régimes fiscaux.

L'approche sélective des questions comme les contrats et les régimes fiscaux ne constitue pas une solution au problème. Un changement de politique complet qui fait évoluer l'exploitation minière de l'activité d'enclave vers une industrie ayant des liens avec le reste de l'économie tout comme dans les pays développés est nécessaire. La refonte en profondeur du régime de politique qui apportera le changement nécessaire dans le secteur minier n'a pas encore commencé.

C'est dans ce contexte que la Guinée, le Niger et le Mali ont été vantés pour avoir montré l'exemple en initiant des réformes dans leur secteur minier bien que ces réformes soient insuffisantes. (Voir l'article intitulé, Le Président Keita remue le secteur minier avec la révision des contrats et des amendements majeurs au Code Minier de la Guinée. Le Niger a commencé un audit du géant minier français « Areva » dans le cadre du renouvellement de son contrat minier de 10 ans à la fin de l'année. Selon le Ministre des Mines du Niger, l'objectif est d'augmenter les recettes fiscales provenant de la société et d'assurer qu'Areva met en place des infrastructures comme les routes, en particulier, une route de 1000 kilomètres pour relier la région d'Arlit à Niamey, la capitale. Le Niger espère que ces réformes vont faire passer de 5% à 20% ses recettes budgétaires provenant de l'uranium.

Le Ghana, l'un des pays dotés d'importantes ressources minières en Afrique, a également mis au point depuis deux ans un comité de révision des contrats miniers. Même avec ces efforts minimalistes, les sociétés minières n'acceptent pas ces réformes sans broncher. Elles sont en train de menacer de diverses manières, ouvertes ou dissimulées, pour maintenir le statu quo. En utilisant comme prétexte la chute des prix des minéraux, elles veulent empêcher les réformes en menaçant de licencier les travailleurs ou de fermer leurs portes en raison de la faible rentabilité. Le résultat est que les gouvernements africains sont indécis : mener les réformes minimalistes et perdre même les recettes infimes et les opportunités d'emplois dans les sociétés minières ou maintenir le statu quo.

La solution envisagée par la Vision Minière Africaine est une approche régionale/continentale qui ne permettra pas aux conglomérats miniers de jouer un pays contre l'autre dans leur recherche du profit. Dans les années 80 and 90, grâce à l'ajustement structurel, la plupart des pays africains dans leur tentative d'attirer des IED pour redynamiser leur secteur minier ont accordé des termes trop libéraux aux sociétés minières. En fait, cette situation a engendré ce qui est dénommé « une course vers l'abîme » au fur et à mesure que les pays se faisaient concurrence pour accorder les termes les plus libéraux aux sociétés. Il faudra renverser cette situation puisqu'il existe un document continental sur l'exploitation minière qui offre un cadre alternatif continental de l'exploitation minière qui vise à améliorer le sort des pays africains dotés de ressources minières.

Ce que les pays africains doivent faire c'est de promouvoir et d'intégrer la VMA dans les lois nationales en vue d'assurer sa mise en œuvre. Cependant, il y a des craintes que même la VMA, un document réalisé par les Africains peut, en fin de compte, être accaparé et mal interprété par ceux qui bénéficient actuellement du statu quo. La situation est ainsi parce que les pays africains et leurs organisations comme l'Union Africaine se tournent vers l'Australie, l'Union Européenne le Canada et d'autres pays dont les sociétés ont des intérêts bien établis dans le secteur minier de l'Afrique pour soutenir le Centre Africain pour le Développement Minier (AMDC) qui doit servir de point de coordination pour la mise en œuvre de la Vision Minière Africaine. Pour que les pays africains prédominent dans leurs économies minières, il est important qu'ils

financent des institutions comme l'AMDC qui doit jouer un rôle crucial dans la transformation de l'économie africaine grâce à l'utilisation judicieuse de ses ressources naturelles.

Les groupes de la société civile africaine doivent également amener leurs gouvernements à mettre en œuvre la VMA si l'on s'attend à des changements de politique dans le secteur minier. Pour réaliser cet objectif, ils doivent diffuser le message de la VMA au plus grand nombre de citoyens et groupes de citoyens possibles afin d'assurer qu'ils soutiennent la VMA et tiennent leur gouvernement responsable pour la mise en œuvre de la VMA. Cela exige l'implication des syndicats, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des étudiants, des leaders traditionnels, les groupes d'affaires locaux et des groupes religieux entre autres.

Le Président Keïta remue le secteur minier du Mali avec la révision des contrats miniers

La décision du gouvernement malien de réviser tous les contrats miniers dans la foulée du nouveau code minier n'a pas encore suscité des réactions. Un exercice similaire en Guinée voisine suite à la révision de son code minier en 2011 n'apporte pas encore les bénéfices escomptés, écrit *Kwesi W. Obeng

Le Mali a actuellement un nouveau président démocratiquement élu, le Président Ibrahim Boubacar Keita qui a été élu au second tour des élections présidentielles et a prêté serment en septembre pour un mandat de cinq ans.

L'unification du pays est l'une de ses grandes priorités après la guerre acharnée qui a opposé les rebelles Touaregs et les éléments d'Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI à l'armée malienne faible et désorganisée. L'intervention militaire dirigée la France a permis à l'armée malienne, avec l'appui de la CEDEAO et de l'ONU de reprendre le pays au moins pour le moment.

Cependant, ce qui est également important au programme du nouveau président est comment tirer meilleur parti du secteur minier du pays qui prend de l'importance dans l'économie malienne. Le Mali qui produit environ 50 tonnes d'or par ans est le troisième producteur après l'Afrique du Sud et le Ghana. L'exploitation minière contribue 25% du PIB du Mali et 75% des recettes nationales.

Quelques jours après son investiture, l'administration Keita a annoncé son intention de mener « un inventaire complet » du secteur extractif, en particulier les minerais et le pétrole. Cela implique une décision de revoir les contrats, les titres et les licences miniers. Selon le nouveau ministre, Boubou Cisse, les résultats de l'inventaire vont déclencher une révision et une renégociation de tout contrat défavorable aux intérêts du Mali.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, le flux des Investissements Etrangers Directs (IED) vers l'Afrique a augmenté de 5%, soit 50 milliards de dollars EU en 2012 bien que les IED dans monde ont baissés de 18%. Les niveaux d'IED en Afrique sub saharienne ont plus que doublé par rapport à leur niveau il y a une décennie. Une part considérable de ces IED est consacrée au secteur extractif avec les nouvelles découvertes de minerais, de gaz et de pétrole du Sénégal en Afrique de l'Ouest au Kenya sur la côte Est du continent.

Le secteur minier du Mali est considéré comme une industrie de croissance. Cependant, tout comme d'autres pays africains dotés de ressources minières, le Mali dispose d'un code minier mais n'a pas une politique minière. Le code minier a été récemment révisé apparemment pour améliorer la contribution et les liens du secteur minier avec l'économie malienne qui jusqu'en 2000 dépendait du coton, un autre produit de base.

L'instabilité politique qui a suivi immédiatement l'adoption du nouveau code en 2012 a empêché sa promulgation. Le nouveau Code Minier est complété par un règlement sur l'exploitation minière. Le nouveau code est depuis lors entré en vigueur. La mise en œuvre du nouveau code a opposé le pays aux grandes sociétés minières opérant dans le pays.

L'économie malienne a enregistré une croissance négative de -1,5% par rapport aux prévisions initiales de 5,6%. Selon les projections, l'économie devrait progresser de 5,4% cette année et de 5,1% en 2014. Cette perspective optimiste est fondée sur la reprise de la production de l'or et dans une moindre mesure sur le coton et le riz ainsi que l'autorisation d'un troisième opérateur de téléphonie mobile en marge de la reprise de l'aide internationale pour appuyer l'économie. Par contre, il est peu probable que le pays puisse réaliser ses projections compte tenu des incertitudes politiques et économiques qui ont marqué le premier semestre de l'année.

Malgré le rôle central de l'or dans l'économie malienne au cours de la dernière décennie, cela a entraîné à peine une valorisation sur le plan local ou engendré la création des opérateurs ou des prestataires de services nationaux. Cette situation est à l'origine du nouveau Code Minier du Mali. Toutefois, contrairement au nouveau code minier de la Guinée adopté en septembre 2011, le nouveau code du Mali ne représente pas une restructuration complète du régime minier du pays. Le cadre du régime adopté en 1991 et révisé en 1999 demeure dans une large mesure le même, avec quelques innovations et amendements pour protéger les intérêts du Mali. Le nouveau code durcit aussi les procédures d'acquisition des permis.

Les nouveaux changements dans le code visent essentiellement à promouvoir et à mettre en œuvre une forme de transformation au Mali et à assurer le développement des communautés locales, la protection de l'environnement écologique fragile du pays et la réhabilitation des sites après la clôture des mines.

Pour ce qui concerne la participation, le nouveau code du Mali a retenu le droit de l'état à 10% d'intérêts non dilutives et gratuits dans les capitaux d'une société détenant un permis d'exploitation en plus d'une option d'acquérir 10 d'intérêts supplémentaires moyennant un paiement. Par contre la Guinée prévoit dans le nouveau code 35% comme la part de l'état dans les projets miniers (15% pour l'action privilégiée) et 0, 5% d'actions dans les projets miniers pour les collectivités dans le cas du diamant et de l'or et un pour cent dans le cas de la bauxite et du fer.

Cependant, le code du Mali a également introduit une option pour les investisseurs privés locaux pour leur permettre d'acquérir au moins 5% des actions d'une société d'exploitation mais suivant les conditions d'un actionnaire privé.

Le code a pourtant introduit des règles flexibles de valorisation qui exigent que sociétés minières procèdent au traitement et au raffinage des minerais dans des usines au Mali. Par ailleurs, le code a renforcé les obligations des sociétés dans le domaine de la protection de

l'environnement et introduit de nouvelles règles sur la fermeture des mines et la réhabilitation des sites.

Il impose également la responsabilité civile au détenteur d'un permis d'exploitation en cas de préjudice ou d'accident causé par un équipement désuète même après la fermeture de la mine et la délivrance d'un quitus environnemental.

Selon Mamadou Goita, cette mesure est en réponse aux préoccupations grandissantes au sujet de la destruction de l'environnement surtout en raison de l'expansion de l'exploitation minière à ciel ouvert qui a commencé depuis 1999. Les organisations de la société civile sont contentes de ces innovations dans le nouveau code, selon Mamadou Goita qui est le Directeur Exécutif de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives de Développement (IRPAD) au Mali.

Le nouveau code du Mali accorde une grande importance au développement communautaire. Le code oblige les sociétés à déposer un Plan de Développement Communautaire développé en consultation avec les autorités locales en même temps que la demande de permis d'exploitation. Ces Plans de Développement Communautaires doivent être mis à jour tous les deux ans.

Concernant le régime de stabilité, le nouveau code n'a pas introduit des changements significatifs, exception faites aux dispositions d'exclusion relatives aux droits, taxes et redevances fixés par des institutions internationales dont le Mali est membre. Le nouveau code a divisé par deux le taux d'impôt sur les plus values provenant du transfert d'un titre minier.

AngloGold, Goldfield, IAMGold, Cluff Gold et Randgold Resources font partie des grandes sociétés minières qui exercent leurs activités au Mali.

Le défi qui se pose au nouveau président est comment sauvegarder la paix après la guerre et utiliser richesses minières du pays pour rétablir la stabilité fiscale et redynamiser la capacité productive des Maliens afin de faire face à l'appauvrissement grandissant dans le pays.

Il reste à savoir quels seront les résultats de l'inventaire complet du secteur minier du Mali. Un exercice similaire en Guinée n'a pas encore porté ses fruits. Kabinet Cisse, le directeur Exécutif du Centre International pour le Commerce International et le Développement (CECIDE), dans une récente interview avec *African Agenda* a noté qu'un projet similaire en Guinée manque de mordant étant donné que le processus dépend de la bonne volonté des sociétés de renégocier les termes.

Kwesi W. Obeng est Rédacteur Adjoint de African Agenda.

Les principaux amendements au code minier de la Guinée

En Septembre 2011, les autorités guinéennes ont achevé une révision complète du code minier du pays pour attirer les investisseurs, améliorer les intérêts du pays et trouver des solutions au sous développement et à la pauvreté. Ce pays ouest africain détient environ la moitié des réserves connus de bauxite avec une teneur forte en alumine et les plus grands gisements de fer non exploités

Picture caption : Des wagons de bauxite en direction du Port de Conakry pour exportation : tout comme d'autres pays africain, la Guinée exporte ses minerais à l'état brut.

Les principaux amendements ont porté sur la bauxite. Le taux d'impôt a été ramené à 4\$EU par tonne de bauxite brute exportée au lieu de 11 à 13 \$EU par tonne. Un autre amendement important est celui des impôts sur les sociétés qui est passé e 35% à 30%. Les droits de douanes sur les équipements de transformation sont passés de six (6) pour cent à cinq (5) pourcent et pour l'exploitation minière de huit (8) pourcent à 6,5%.

Par ailleurs, les superficies maximums des permis de recherche ont été révisées conformément aux préoccupations des opérateurs miniers, pour permettre à la fois d'encourager la recherche et d'éviter le gel des ressources (de 350 à 500 km² pour la bauxite et le fer, et de 50 à 100 km² pour les autres substances). L'emploi local et le développement communautaire sont également renforcés.

Les amendements au Code minier, selon le gouvernement de Conakry, confirment la nouvelle approche pro-business du Gouvernement pour accélérer l'investissement dans le secteur minier et soutenir le développement économique.

Voici les principaux éléments de la nouvelle législation minière.

Permis de recherche (Article 19) :

Si le permis de recherche n'est pas cessible, il est en revanche permis aux titulaires de conclure des partenariats techniques pour développer au mieux leurs gisements et stimuler le développement du secteur minier guinéen.

Obligations de travaux (Articles 34 et 41)

Les obligations de mise en œuvre du permis d'exploitation et de la concession ont été précisées et renforcées, pour lutter contre le gel des ressources et la prolongation des périodes de construction. En même temps, les projets de transformation bénéficient d'une année supplémentaire pour atteindre la phase d'exploitation.

Seuil d'investissement pour la concession minière (Article 37) :

Les investissements dans les projets d'exploitation de certaines substances (fer, bauxite) sont structurellement supérieurs à ceux concernant d'autres substances (or, diamant). Pour en tenir compte, le seuil d'investissement minimum nécessaire pour obtenir une concession minière (USD 1 milliard) a été

abaissé à USD 500 millions pour les substances autres que la bauxite, le fer et les substances radioactives.

Transferts d'intérêts dans les titres miniers et imposition des plus values (Article 91, plus article 88)

Les règles encadrant le transfert d'intérêts dans une personne morale titulaire d'un titre minier ont été renforcées et clarifiées, pour permettre une supervision efficace des transactions financières par l'Etat, et le paiement d'une juste part des plus-values réalisées par les opérateurs, tout en apportant des garanties aux investisseurs contre les décisions lentes ou arbitraires. L'article 88 a été mis à jour pour tenir compte du possible retrait d'un titre minier en cas de non-paiement de l'impôt sur la plus-value.

Infrastructures minières (Article 121)

La construction d'infrastructures minières est du ressort des sociétés minières, selon les besoins de leurs opérations. L'ambition du Gouvernement est de devenir, à terme, propriétaire de toutes les infrastructures minières et annexes. Les sociétés minières seront elles-mêmes opératrices des infrastructures utilisées, ou il sera fait appel à un opérateur ou régulateur indépendant, en particulier dans le cas d'infrastructures partagées.

Utilité publique (125)

L'accent a été mis sur le consentement des propriétaires fonciers pour l'utilisation des sols par les titulaires de titres miniers, avant l'option de déclaration d'utilité publique.

Contrôle des prix de transfert (Article 138-A)

En réponse aux préoccupations des sociétés et en suivant les meilleures pratiques internationales, la règle proposée est telle que l'Etat devra approuver les prix ou formules de prix figurant dans tout contrat d'achat à long terme ou accord de prix de long terme. Si la société ne veut pas se soumettre à cette approbation, l'Etat pourra user d'un droit de préemption sur les quantités de minerais vendues à des prix inférieurs à ceux de libre concurrence.

Incitations à la transformation (Article 139)

Les mesures d'incitations financières à la transformation ont été apportées, en créant une taxe à l'exportation uniquement due sur les substances non transformées, et en réduisant la prise de participation non contributive de l'Etat dans les projets de transformation.

Participation de l'Etat (Article 150)

La participation de l'Etat au capital des sociétés minières est un pilier de la politique minière du Gouvernement, et les taux de participation contributive et non-contributive prévus demeurent donc inchangés par rapport au Code 2011. Cependant, il a été précisé l'interdiction de vendre les participations non-contributives de l'Etat.

Redevances minières (Articles 161 à 163)

Les redevances sur la bauxite ont été réduites de 0,55% à 0,15% du prix de la tonne d'aluminium LME pour la bauxite exportée brute de Guinée. Cette redevance est composée pour moitié (0,075%) d'une taxe à l'extraction de tout minerai de bauxite, et pour l'autre moitié (0,075%) d'une taxe à l'exportation due seulement sur la bauxite non transformée. Ces redevances tiennent compte de la teneur du minerai, et leur montant sera ajusté en fonction de la qualité des bauxites. La teneur standard a été révisée de 50% à 40%. Le Gouvernement estime que le régime fiscal permet désormais aux projets de bauxite et d'alumine d'obtenir une rentabilité suffisante.

Phases d'activité et liste minière (Articles 166 à 168) :

Pour clarifier les procédures tout en limitant l'utilisation très répandue des exonérations accordées pendant les phases de recherche et de construction, les phases d'activité des sociétés minières ont été précisément définies et délimitées. Les avantages douaniers accordés à chaque phase doivent passer par la procédure d'agrément des listes minières, qui a été explicitée, afin de renforcer la réglementation et d'améliorer l'environnement des affaires.

Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (Article 176) :

L'impôt sur les bénéfices a été réduit de 35% (régime général) à 30%, afin d'aligner le régime fiscal guinéen sur celui des pays de la sous-région.

Taxe sur la Valeur Ajoutée (Article 176):

La TVA est exonérée sur tous les biens importés figurant sur la liste minière, pour les phases de recherche, de construction et d'exploitation. A la phase d'exploitation, la TVA est due.

Droits de douanes (Articles 171-A, 172, 174, 174-1, 178, 179 et 180) :

Les dispositions concernant les droits de douanes ont été précisées et clarifiées, pour une application simplifiée et rigoureuse. Toutes les sociétés sont exonérées de droit de douane pendant les phases de recherche et de construction, comme stipulé dans le Code Minier de 2011, et conformément aux pratiques internationales. Le taux droit de douane applicable au matériel et équipement liés à la transformation du minerai en période d'exploitation a été réduit de 6% à 5%. Le taux de droit de douane applicable au matériel et équipement liés à l'extraction du minerai en période d'exploitation a été réduit de 8% à 6,5%. Le fuel lourd destiné aux activités d'extraction, de concentration et de transformation du minerai, est exonéré de TVA et de droits de douanes pendant toutes les phases d'activité.

Barrières d'exploitation (Article 181-C) :

Cette disposition conforme aux meilleures pratiques internationales permet de prévenir l'abus des exonérations accordées aux sociétés en phases de recherche et de construction. Ainsi, une même société ne peut, par exemple, bénéficier des avantages accordés sur un permis de recherche pour des importations liées à un titre d'exploitation, ou à des activités non minières.

Stabilisation du régime fiscal et douanier (Article 182) :

La période de stabilisation a été allongée de 10 à 15 ans, conformément aux normes régionales et internationales. Si les taux des taxes et impôts sont stabilisés, les assiettes ne le sont pas, afin de tenir compte des réformes du Code Général des Impôts à venir, qui permettront de mieux protéger l'Etat contre l'érosion des recettes fiscales dues à l'utilisation abusives de certaines déductions (frais financiers, etc.). Seule l'assiette des royalties (taxes à l'extraction et à l'exportation) est stabilisée, pour donner des assurances aux investisseurs.

Que la lueur de la tanzanite touche nos vies

Les populations de Mirerani, qui recèle la précieuse gemme de la tanzanite, veulent que le gouvernement facilite la création d'une industrie locale autour de cette pierre précieuse. Elles pensent que c'est le meilleur moyen de résoudre les problèmes de pauvreté, de chômage et de manque d'infrastructure, écrit *Fred Avornyo.

La tanzanite est une variété de pierre précieuse de couleur bleu/violet utilisée dans la fabrication des colliers et des boucles d'oreille et Mirerani qui est doté de cette pierre précieuse est situé à quelques minutes en voiture de l'Aéroport International Kilimanjaro de la Tanzanie. Cette ville tranche avec la richesse des entrailles de sa terre et son riche héritage culturel. Cette communauté minière est entourée des belles collines où la culture Massai authentique s'harmonise avec l'exploitation de la tanzanite. La belle route bitumée reliant cette communauté minière à Arusha ou Mosi les deux grandes voisines villes s'arrête à l'Aéroport International Kilimanjaro et le reste est une route poussiéreuse ondulée passant par une étendue de terre aride.

Bien que l'exploitation se déroule depuis la fin des années 60, suite à la découverte de la tanzanite, Mererani situé dans la Région Manyara n'est qu'une autre communauté africaine pauvre mais riche en ressources. En dehors de la tanzanite, la communauté recèle aussi d'autres pierres telles que le grenat vert et le grenat rouge.

Exploitation minière à petite échelle

Grâce aux plaidoyers de divers groupes de la société civile, le Gouvernement tanzanien a facilité la mise en place d'une industrie minière à petite échelle qui a littéralement rendu l'exploitation minière clandestine peu attrayante et presque inexistante, ont déclaré les miniers locaux. Environ 70% de la population de Mererani mène une forme d'activité liée à l'exploitation minière avec plus de 50 femmes minières, selon Hussein Msokoto, un minier et vice président de l'Association Régionale des Miniers de Manyara (MAREMA).

Lors d'une visite sur le terrain par des journalistes venant du Ghana, de l'Ouganda et de la Tanzanie à Mirerani, les membres du Conseil de l'Autorité Locale et les membres de l'association des miniers artisanaux leur ont fait part de la nécessité pour le gouvernement de créer une zone franche dans la communauté. Une telle structure servira de plaque tournante pour l'industrie de la tanzanite dans laquelle il y aura une valorisation de la pierre précieuse avant leur vente sur le marché local et à l'étranger. A leur avis, une zone franche va fournir un débouché pour les pierres précieuses extraites par les miniers artisanaux à des prix équitables, contribuer aussi à la création des emplois pour ceux qui taillent et polissent les pierres, attirer les investisseurs et générer plus d'affaires dans la région.

Mauvaise infrastructure

Le Chef de la ville de Mirerani qui s'est également entretenu avec les journalistes a déclaré que malgré les impôts et les prélèvements payés, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour soutenir la communauté qui dépend énormément de cette ressource minière. Il a parlé des mauvaises routes, des structures sanitaires et scolaires déplorables entre autres. Il a reconnu que le gouvernement a soutenu des expositions de tanzanite à Arusha et en Californie aux Etats-Unis mais a ajouté que ces expositions doivent également se tenir à Mirerani en vue de créer une économie locale dynamique autour de la gemme. Il a souligné que la mise en place d'une zone franche était très importante et a le potentiel de transformer le caractère dépourvu de la communauté minière.

Siloli aussi n'était pas content de l'absence de l'appui des grandes sociétés minières. Il les accuse d'avoir manqué de fournir des emplois aux jeunes de la communauté. Cette dernière a également accusé le gouvernement d'avoir réalloué ses concessions aux grandes sociétés minières.

Quelques grandes sociétés minières, y compris TanzaniteOne, Kilimanjaro Mines et Tanzanite Africa mènent leurs opérations dans la communauté de Mirerani mais leurs contrats avec le gouvernement demeurent secrets. C'est un facteur important qui aurait été à l'origine de la tension entre la communauté et les grandes sociétés minières et a parfois occasionné des décès, des arrestations et brutalités par la police.

La situation est ainsi parce que les leaders de la communauté minière ne sont pas au courant des obligations des grandes sociétés minières envers eux et ils s'attendent à des investissements de la part des gros miniers. Les autorités locales prétendent que plusieurs tentatives visant à rencontrer les grandes sociétés minières n'ont pas abouti.

Absence de transparence

Le caractère secret du contrat entre le gouvernement et les grandes sociétés minières qui est symptomatique d'autres pays africains dotés de ressources minières est en train d'étouffer le potentiel minier de la Tanzanie. M. Hamis Lyoba, Président de l'Association Régionale des Minier d'Arusha (AREMA) pendant 18 ans et actuellement conseiller auprès du groupe a dénoncé le refus du gouvernement de rendre publics ces contrats. Son groupe fait des plaidoyers en faveur de meilleures conditions pour les miniers artisanaux et de meilleurs deals de la part des grandes sociétés mais il fait face à des défis parce qu'il ignore ce que le gouvernement a signé avec les investisseurs étrangers. Il a dit au groupe de journalistes qui se sont également rendus dans son bureau qu'il veut que le gouvernement publie les contrats miniers pour qu'il sache les droits et leurs obligations envers le gouvernement et les populations de la Tanzanie.

Cependant, un vaste gisement de gaz a été identifié au large de la côte de Songo Songo et de la Baie de Mnazi en Tanzanie est en phase de développement. Malheureusement, tout comme les contrats miniers, le gouvernement a signé un contrat avec Statoil, une société publique de la Norvège qui est également demeuré secret.

Mustafa Mhinda Amani, le fondateur et Directeur exécutif de Haki Madini, un groupe de la société civile locale qui lutte en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les communautés minières a dit que l'exportation des gemmes sans créer une économie locale constitue un transfert des emplois hors de la Tanzanie vers d'autres pays. Lors de ses interactions avec les journalistes, il a noté que plus de 70, 000 emplois ont été créés autour de la tanzanite en Inde alors que les jeunes dans les pays africains riches en ressource minière ne trouvent pas du travail. Il a également invité le gouvernement tanzanien à concentrer l'attention sur ses citoyens en vue de s'assurer que les richesses provenant des gemmes précieuses rares et d'autres minerais sont retenues dans l'économie tanzanienne.

Fred Avornyo est journaliste freelance basé à Accra.

Equité entre l'Etat et l'investisseur dans l'industrie minière africaine

Les gouvernements africains sont confrontés au défi de renforcer les réformes fiscales et la renégociation des contrats en cours dans le secteur minier et d'autres mesures pour améliorer l'équité entre l'état et l'investisseur dans le secteur extractif en essor et de financer la VMA, écrit *Kwesi W. Obeng.

Cette année, la réunion de l'Initiative Africaine sur l'Exploitation Minière et la Société, la quatorzième de la série, s'est tenue à Accra, la capitale ghanéenne, dans un contexte de croissance robuste à travers l'Afrique et d'un intérêt renouvelé dans le continent en tant que pôle de croissance.

Cet optimisme est en train de nourrir la notion d'une « Afrique en croissance » bien qu'il soit parfois déplacé. Les avantages de la croissance au cours de la dernière décennie portés essentiellement par la montée des cours mondiaux des exportations de produits de base de l'Afrique ont été au profit des sociétés multinationales qui dominent ce secteur. Les gouvernements africains et les élites nationales ont également monopolisés les restes.

La réunion a été également organisée dans la foulée de la baisse progressive des prix de quelques minerais, en particulier, l'or et le fer, et du redoublement des efforts mondiaux, quoique que timides pour rétablir le régime fiscal international qui permet aux sociétés multinationales riches de transférer les profits énormes qu'elles engrangent de leurs opérations en Afrique sans payer des impôts appropriés aux Etats africains.

La Vision Minière Africaine (AMV) adoptée par les leaders africains, il y a quatre ans, démontre la nécessité pour l'Afrique en tant que continent d'exploiter ses vastes ressources limitées pour soutenir une croissance généralisée en vue de transformer son économie tributaire de l'exportation des produits de base.

Actuellement, les minerais de l'Afrique sont exportés sous forme de minéraux, de concentrés ou de métaux sans aucune valorisation significative. En effet, il existe un vaste potentiel inexploité pour la valorisation des minerais et la création des emplois de qualité.

C'est pour améliorer l'équité entre l'état et l'investisseur dans le secteur extractif que nombre de gouvernements africains ont lancé des réformes fiscales et la renégociation des contrats au cours de ces dernières années marquées par l'essor des produits de base. Il va sans dire que ces réformes ne sont pas à la hauteur du changement radical du régime d'exploitation minière en vigueur que préconise la Vision Minière Africaine.

Organisée sous le thème « la Vision Minière Africaine : De la Promesse à la Réalisation » et co-sponsorisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Third World Network Africa, la réunion a regroupé quarante représentants des acteurs non étatiques et des groupes sociaux clés en vue d'approfondir leur connaissance sur le contenu, l'état et les

processus de réformes minières en cours à divers niveaux et de définir un programme et stratégie de plaidoyers pour le réseau dans le cadre de l'agenda de réforme minière de la VMA. Des présentations ont été faites sur un éventail de sujets, y compris « les Négociations des Contrats et les Luttés », « les Fuites et les Flux Illicites », « l'Etablissement des Liens et la Diversification », « les Implications du Régime de Commerce et d'Investissement pour la VMA et un panel de trois membres sur « les Forces et Faiblesses de la Vision Minière Africaine ». Seize rapports de pays sur le secteur extractif ont été également présentés.

Un élément clé du nouvel optimisme au sujet de l'avenir économique de l'Afrique, comme l'ont noté quelques intervenants, est l'élargissement du consensus en faveur d'une réorientation des politiques vers le programme de transformation structurelle des économies africaines même s'il est possible de distinguer une gamme de significations et de conséquences au titre de l'usage du concept « transformation structurelle ».

L'idée maîtresse de la plupart des concepts de la transformation structurelle de l'Afrique est la reconnaissance du fait que les économies africaines doivent s'écarter de la dépendance des matières premières, une caractéristique accentuée par l'essor des produits de base, et se lancer sur la voie d'une industrialisation et d'une transformation axées sur les produits de base. Cette position met l'accent sur la thèse centrale de la VMA.

Les prix des minerais sont à la baisse depuis 2011 mais des indicateurs fiables démontrent une intensification de la dépendance de l'exploitation minière dans les économies africaines. En fait, cette tendance cadre bien avec la logique d'une « Afrique en Croissance » ou l'Afrique en tant que pôle de croissance dans le monde comme d'aucuns préfèrent décrire ce phénomène, qui suppose une certaine affirmation de stratégie.

Selon le Coordinateur de Third World Network, le discours actuel souligne trois éléments importants, à savoir les minerais en tant que moteur de la croissance, une classe moyenne africaine en croissance et le marché financier africain en tant que source de gros bénéfices pour les spéculateurs financiers.

Cependant, l'expansion économique en Afrique pendant toute une décennie comme la déclaration de AIMES l'a soulignée à juste titre n'a pas amélioré les conditions de vie des Africains ordinaires. En fait, de nombreux Africains demeurent piégés dans le cycle de chômage, de privation, de perte de moyens de subsistance et des catastrophes environnementales liées à l'exploitation minière.

C'est face à cette situation que de nombreux pays africains riches en ressources minières ont pris des mesures pour réformer leurs régimes du secteur extractif, en particulier les régimes fiscaux et la renégociation des contrats pour améliorer la contribution du secteur à leurs économies. Le dernier pays sur la liste est le Mali. Le gouvernement du Président Keita a annoncé quelques jours après sa prise de fonction le 4 septembre que l'administration procédera à un inventaire

complet des ses contrats et licences miniers. Cet exercice devra aboutir à la renégociation des contrats et licences miniers. Le Mali est le troisième producteur d'or en Afrique.

Cependant, ces réformes ne suffisent pas pour aborder la question fondamentale de la stimulation de la croissance durable et de la transformation des économies africaines tributaires de l'exportation des produits de base par l'intermédiaire de son industrie extractive.

Prenons, par exemple, la Guinée qui détient le tiers des gisements connus de bauxite dans le monde, c'est le premier pays qui a publié tous ces contrats miniers en ligne mais le pays fait face aujourd'hui à l'un des plus grands scandales miniers de contrat minier.

Sur le plan régional, la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), par exemple, a adopté un modèle de traité d'investissement bilatéral. En Afrique de l'Ouest, un projet d'élaboration d'une Politique de Développement Minier de la CEDEAO est en cours.

La VMA constitue désormais un point de référence important pour une gamme élargie d'acteurs allant des institutions financières, politiques multilatérales en passant par les OSC, les sociétés minières multinationales aux intellectuels de diverses orientations – tous exprimant leur soutien à la vision en entier ou en partie.

Les participants à la réunion d'Accra étaient préoccupés par le fait que quatre ans après l'adoption de la VMA par les leaders africains, il y a eu peu de progrès au niveau de la mise en œuvre. Il y a un manque de sensibilisation du public au sujet de l'agenda de transformation bien que le processus de politique que la VMA a lancé représente la concrétisation de la remise en cause par les gouvernements, les communautés et des revendications de la société civile en faveur de la réforme des régimes miniers en vigueur.

La VMA est de diverses manières prise au piège des interprétations contestées et il y a des craintes que les donateurs l'affaiblissent en choisissant ce qui leur convient.

Dans une déclaration de deux pages, AIMES a loué les efforts des gouvernements africains dans le cadre de la poursuite active de la révision des dispositions dans les lois et les termes des contrats avec les sociétés minières en vue d'améliorer l'équité entre l'état et l'investisseur. Le groupe a toutefois noté que ces mesures ne vont pas assez loin et a invité les gouvernements africains à renforcer les efforts visant les réformes fiscales et la renégociation des contrats avec d'autres mesures, y compris un engagement plus fort envers la renégociation des contrats et l'amélioration de la capacité de l'état à prévenir les flux illicites du secteur grâce à des réformes juridiques et institutionnelles et la coopération avec les OSC.

Les flux illicites

Les flux financiers illicites vers l'étranger constituent une source majeure des pertes de recettes de l'Afrique car ils épuisent les réserves de change, dépriment les flux d'investissement et

mettent en péril les efforts de mobilisation de ressources internes et alourdissent le fardeau fiscal des pauvres et aggravent la pauvreté sur le continent.

Cette forme d'évasion fiscale facilitée par le régime fiscal mondial prive l'Afrique d'environ 40 milliards de dollars EU chaque année. C'est à peu près la moitié de ce que l'Afrique subsaharienne dépense au titre des soins de santé chaque année.

Cela s'ajoute aux concessions excessives accordées aux sociétés minières internationales qui mènent leurs activités sur le continent. Cette pratique est très préjudiciable à ces économies car l'extraction des minerais est essentiellement une activité économique enclavée avec des liens limités avec l'ensemble de l'économie. Les recettes fiscales représentent donc une source importante de valorisation dans ces économies.

AIMES a également lancé un défi aux gouvernements africains pour qu'ils s'approprient la VMA et prennent des mesures pour la rendre opérationnelle en tant qu'un ensemble de politiques organiques et assurent le financement de la mise en œuvre de la VMA, y compris le financement du Centre Africain pour le Développement Minier au lieu d'adopter l'approche de la dépendance des bailleurs de fonds.

Pour les gouvernements étrangers et les organisations donatrices qui proclament leur appui à la VMA, AIMES les invite « à soutenir le rôle et le programme de leadership définis par les populations et les gouvernements africains plutôt que d'utiliser leurs ressources et influence pour fausser sa mise en œuvre dans leur propre intérêt.

L'Initiative Africaine sur l'Exploitation Minière l'Environnement et la Société (AIMES), un réseau panafricain des organisations de la société civile qui s'intéressent aux questions d'exploitation minière et de développement, a été créée en 1998. Il regroupe une gamme élargie de groupes intervenant dans divers domaines de l'exploitation minière et le développement mais s'unissent autour du thème du rôle de l'exploitation minière dans le développement de l'Afrique. La coalition comprend les organisations provenant des pays miniers clés de l'Afrique et constitue un cadre et une plateforme importants de renforcement des capacités, d'appui mutuel et d'engagement collectif en matière de plaidoyer.

La réunion annuelle de revue et de stratégie permet le renforcement des capacités, des réflexions collectives, des analyses communes et l'adoption des stratégies et campagnes communes.

La pratique de la tenue de la réunion à tour de rôle dans les pays membres ont permis de consolider la légitimité interne et l'influence des membres de AIMES dans les pays qui ont abrité la réunion annuelle. La dernière réunion de revue et de stratégie à Harare a regroupé 40 participants issus de 16 pays africains.

Kwesi W. Obeng est Rédacteur Adjoint de African Agenda.

L'Indaba du Zimbabwe plaide en faveur des communautés

Lors d'un Indaba Alternatif de l'Exploitation Minière, les groupes de la société civile du Zimbabwe ont lancé un appel au Gouvernement pour qu'il accorde une attention particulière aux communautés des zones minières. Des extraits de la déclaration de l'Indaba se trouvent ci-après.

Nous, les membres de la société civile, les organisations communautaires de base, les chefs traditionnels, les organisations religieuses, les medias avec des représentants venant de l'Afrique du Sud, du Mozambique et de la Zambie réunis dans le cadre du Deuxième Indaba Alternatif sur l'exploitation du Zimbabwe (ZAMI) les 10 et 11 septembre 2013 à l' Hôtel Crown Plaza à Harare abrité conjointement par la Zimbabwe *Environmental Law Association (ZELA)* et l'*African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD)* sous le thème « Les Droits Communautaires, la clé de la Responsabilisation.

NOUS CONFIRMONS que ZAMI est une plateforme annuelle alternative qui permet aux différents participants d'échanger des idées, des expériences et stratégies sur les moyens de promouvoir les droits des communautés touchées par l'exploitation minière et notant que les acteurs du secteur privé qui organisent les Indaba de l'exploitation et d'autres plateformes n'accordent pas à ceux qui sont affectés par les opérations minières les mêmes opportunités d'y participer et de partager leurs problèmes ;

CONVAINCUS que bien que le Zimbabwe regorge de ressources, il y a des niveaux élevés de pauvreté et de sous de développement dans les communautés qui sont directement touchées par l'exploitation minière et les citoyens en général ne bénéficient pas de la richesse minière,

AYANT DELIBERES lors de l'Indaba alternatif du Zimbabwe, nous invitons particulièrement le Gouvernement Zimbabwéen à :

1. Promulguer une loi qui permettrait de faire évoluer le secteur extractif d'une activité liée aux matières premières vers une activité industrielle grâce à la promotion de la valorisation. Cet objectif peut être réalisé grâce à une nouvelle Loi sur l'Exploitation Minière car celle qui est en vigueur est désuète;
2. Utiliser la Vision Minière Africaine (VMA) pour renforcer les dispositions du projet de politique minière et d'autres législations régissant le secteur minier ;
3. Renforcer les capacités de l'Autorité des Recettes Fiscales du Zimbabwe (IMRA) et d'autres agences de recouvrement des recettes en vue d'éliminer l'évasion et les fraudes fiscales. Par ailleurs, le gouvernement doit favoriser les consultations avec la société civile et les communautés sur la formulation du projet de loi relatif aux impôts sur les revenus surtout pour ce qui concerne le recouvrement des recettes minières ;
4. Mener une étude géologique complète et un audit des ressources minières dans le pays afin d'assurer que les contrats miniers sont négociés sur la base des connaissances géologiques ;

5. Garantir la transparence et la reddition des comptes sur toute la chaîne de valeur, y compris la négociation et l'adjudication des contrats miniers, la publication des contrats, des chiffres de production et des recettes minières. Dans ce cas, il faudra poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative sur la Transparence dans les Recettes Minières du Zimbabwe (ZMRTI) pour faciliter la divulgation et la publication des recettes minières aux fins de transparence et de redevabilité ;
6. Adopter des mécanismes précis et transparents pour la mise en œuvre du programme d'indigénisation dans le secteur minier et assurer que toutes les lois et politiques sont claires et faciles à interpréter ;
7. Assurer que les communautés bénéficient des régimes d'actionnariat des communautés mis en places avec des informations sur la performance financière des sociétés et obtiennent des certificats d'actions. A cet égard, les régimes d'actionnariat des communautés doivent fournir des informations aux membres de la communauté sur les montants reçus et comment les fonds ont été dépensés. Par conséquent, les informations doivent être publiées ;
8. Promulguer des lois pour légaliser l'exploitation minière artisanale et constituer des groupes de mineurs artisanaux en vue de s'assurer qu'ils respectent les lois environnementales et paient des impôts proportionnels à leurs opérations. De plus, les miniers artisanaux doivent bénéficier d'un appui financier et technique adéquat.
9. Développer une politique minière sensible au genre pour assurer une participation adéquate des femmes et d'autres groupes marginalisés aux processus de consultations dans le cadre de l'élaboration de la politique ;
10. Fournir des ressources financières et techniques à la Commission des Droits de l'Homme du Zimbabwe pour mener des enquêtes et suivre les cas de violation des droits de l'homme dans le secteur minier, surtout les droits économiques, sociaux et culturels.
11. Assurer que l'Agence de Gestion de l'Environnement améliore ses activités de suivi de l'environnement dans les zones minières et oblige les sociétés à récupérer les fosses ouvertes créées lors des opérations minières dans les zones comme celle de Great Dyke. L'Agence de Gestion de l'Environnement et le Ministère de l'Environnement doivent prendre des mesures pour faire face à la situation déplorable des communautés qui vivent le long des fleuves Save et Odzi et qui sont touchées par les opérations des sociétés de diamants dans la région de Marange pour mettre fin à la pollution des rivières. De même, les sociétés minières opérant dans la région de Marange et d'autres zones minières doivent adopter des systèmes efficaces de gestion de l'environnement pour réduire et lutter contre la pollution des fleuves et des barrages.
12. Protéger et promouvoir les droits des miniers et les sociétés minières chinoises en particulier doivent respecter les législations nationales sur le travail.

Le gouvernement zambien raffermi les règles du secteur minier

La Zambie a perdu une grande opportunité au niveau de l'impôt sur les profits exceptionnels lorsque le prix du métal s'est envolé. Actuellement le prix va certainement diminuer mais le gouvernement de la Zambie est déterminé à renforcer les règlements du secteur minier, écrit *Judith Namutowe

Le gouvernement zambien est prêt à améliorer la réglementation et le suivi du secteur minier en vue d'accroître sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) du pays, a déclaré le Ministre Adjoint des Mines, M. Richard Musukwa.

Musukwa a fait comprendre que le centre d'intérêt stratégique du gouvernement en matière d'exploitation minière pendant la période 2014 -2016 serait d'améliorer la réglementation et de suivre le secteur minier afin de pouvoir augmenter sa contribution au PIB.

Pour réaliser cet objectif, le Ministre Adjoint a déclaré que le gouvernement se concentrerait sur des questions clés comme l'audit technique des mines, le suivi du secteur des pierres précieuses et la cartographie structurelle et géologique, l'exploration minière, la prospection des ressources, le renforcement de la capacité du département de la sécurité des mines et la promotion de la valorisation dans le secteur minier entre autres.

Musukwa a ajouté que, présentement, le gouvernement ne dispose pas d'une capacité adéquate pour suivre l'industrie minière dans le pays et n'a donc pas de données fiables sur la production, ce qui ne lui permet pas de vérifier les coûts de production et les données de vente déclarés par les sociétés minières aux fins de détermination des impôts et des redevances.

La Zambie est le premier producteur de cuivre en Afrique. En 2009, le gouvernement a supprimé le taux de 25% sur les profits exceptionnels qu'il a introduit un an plus tôt suite aux pressions des sociétés minières.

Le gouvernement du Président Michael Sata a doublé les redevances sur le cuivre soit 6% en 2012 à sa prise de fonction en vue de financer les dépenses du secteur social et l'agriculture.

Musukwa a réitéré que le gouvernement continuerait d'attirer les Investissements Etrangers Directs mais pas au dépens des populations zambiennes.

Le Ministre Adjoint a fait ces propos lors de la présentation d'une communication sur les priorités du gouvernement dans l'industrie extractive à Lusaka le 13 septembre.

Il a souligné que l'administration du Président Michael Sata reconnaît l'importance de l'investissement privé dans le développement de l'industrie minière et essaierait de collaborer avec l'industrie dans la mise en œuvre de ce processus.

« Des précautions seront prises pour s'assurer que la Zambie maintient un climat favorable à l'investissement pour une croissance continue du Secteur », a dit Musukwa.

Le gouvernement aimerait voir ce partenariat se refléter au niveau de l'Initiative de la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) dans tous les domaines aux fins de la transparence et de la redevabilité.

Musukwa a indiqué que le gouvernement s'était rendu compte que les investisseurs devraient obtenir un rendement équitable sur les investissements, mais cela ne sera pas au détriment des Zambiens.

Il a déclaré que le gouvernement continuerait de soutenir l'ITIE car c'est un outil favorable à la promotion de la responsabilité et de la transparence dans la gestion des ressources minières en Zambie et que c'était son souhait de voir les Zambiens utiliser cette initiative pour assurer la transparence et la redevabilité.

Le gouvernement continuera de mettre en œuvre des mesures qui vont accroître les avantages provenant des ressources minières pour les populations zambiennes tout en assurant que l'exploitation minière demeure rentable pour les investisseurs.

Musukwa a ajouté que le gouvernement commencera à suivre le secteur des pierres précieuses pour garantir sa contribution au Trésor.

Il a noté que le secteur des pierres précieuses a été pendant longtemps négligé, d'où sa contribution infime aux recettes publiques. Si le suivi est amélioré, la contribution du secteur pourrait atteindre celle des métaux de base.

Il a également fait comprendre que le manque d'information géologique non seulement entrave les investissements mais aussi empêche le gouvernement de tirer meilleure partie des concessions dans le secteur.

L'accent sera mis sur les minerais qui ont l'objet de demande par des investisseurs potentiels. Il s'agit des terres rares, du calcaire, du gypse, de l'argile et des roches alumineux.

Le gouvernement continuera de promouvoir la mise en place des industries de valorisation comme un moyen d'accroître les avantages des ressources minières.

La Zambie est dotée d'une gamme élargie de minerais qui peut permettre d'élargir l'industrie manufacturière et créer ainsi davantage d'emplois et augmenter sa contribution aux recettes du gouvernement.

L'année dernière, le Ministre des Finances du pays, Alexander Chikwanda, a annoncé que la Zambie ne va pas réintroduire l'impôt sur les bénéfices exceptionnels. Il reste à savoir quelle forme prendra le renforcement de la réglementation minière annoncé par le gouvernement le 13 septembre.

Glencore de la Suisse, Vedanta Ressources Pcl de Londres et First Quantum Minerals font partie des sociétés minières qui exercent leurs activités en Zambie.

Judith Namutowe est journaliste auprès de *Times of Zambia*. Cet article a paru pour la première fois dans *Times of Zambia*.

« Les Programmes d'Ajustement Structurel ont fait leur preuve en Afrique » - *Banque Mondiale*

L'économiste en chef de la Banque mondiale en charge de la Division de l'Afrique, Shantanayan Devarajan, attribue « l'Afrique en croissance » aux politiques de la Banque mondiale et du FMI, écrit * **Lambert Mbom.**

L'influence de la Banque mondiale en tant qu'acteur politique à travers l'Afrique est en déclin depuis les deux dernières décennies. C'est le résultat des critiques proférées par les militants, les communautés politiques et universitaires au sujet des effets distributifs et sociaux des politiques économiques prescrites par la Banque et son institution frère, le FMI.

Suite à la montée des sources chinoises de capitaux et d'autres sources non traditionnelles, la prédominance de la Banque mondiale en tant que prêteur pour le développement a été remise en cause. Malgré que la qu'elle a été contrainte de repenser certains cadres de politique et que la Chine l'a dépassée en matière de prêts, la Banque continue d'être une institution économique et d'établissement de normes assez importante. Think Africa Press qui a récemment interviewé Shantanayan Devarajan, l'Economiste en Chef de la Division Afrique de la Banque mondiale qui défend la performance de la Banque présente une analyse de la situation économique sur le continent et trace la nouvelle orientation.

[A travers l'Afrique, il existe toujours une prépondérance inquiétante de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Comment peut-on réconcilier cette situation avec l'assertion dans Africa's Pulse \(une publication bisannuelle de la Banque mondiale sur l'Afrique\) suivant laquelle les pays africains font partie des pays à plus forte croissance dans le monde ?](#)

Un chauffeur de taxi au Sénégal a dit à mon collègue « je ne peux pas me nourrir de la croissance », je pense que ces propos reflètent les points de vue d'un Africain moyen.

Les économies africaines sont en train de croître essentiellement à cause de la flambée du prix des produits de base tels que le pétrole et le gaz et la plupart de ces pays sont des exportateurs de ressources naturelles, notamment le Ghana, le Nigeria et le Gabon.

Par ailleurs, les investissements augmentent en Afrique et vous voyez de nombreux investissements étrangers et locaux. Le taux d'investissement qui est d'habitude l'indicateur de la croissance future montre que vous renforcez la capacité et les stocks de capitaux augmentent.

Mais, je pense qu'il est juste de dire que le chauffeur sénégalais a raison parce que si la pauvreté est en déclin, le taux de réduction n'est pas assez rapide. Bien que la croissance économique soit liée au prix des produits de base, les pauvres travaillent dans le secteur agricole et il n'y a pas de lien direct entre la croissance des ressources naturelles et la croissance agricole.

La croissance de la productivité agricole n'est pas rapide et généralisée et la plupart des pays qui connaissent une forte croissance enregistrent une faible croissance dans le secteur agricole qui a une forte concentration de pauvres.

La plupart des Africains, en milieu rural et en milieu urbain se retrouvent dans le secteur informel. La raison est qu'ils ne peuvent pas se permettre de trouver un emploi. La plupart des chômeurs en Afrique

sont des gens qui sont des diplômés des écoles secondaires et même des universités. Ce sont ceux qui peuvent se permettre d'attendre un emploi parce que leur famille peut les supporter.

La plupart des africains travaillent avec acharnement et à plein temps mais ont des emplois à faible productivité, tels que la vente des légumes au bord des rues ou des gens qui nettoient vos pare-brise ou essaient de vendre des articles lorsque que la circulation est dense. Ils travaillent pour gagner leur vie mais le problème est qu'ils ont des emplois à faible productivité.

Comment peut-on transformer cette situation en réduction de la pauvreté ?

Tout d'abord, il faudra augmenter la production agricole. Il existe plusieurs moyens d'y parvenir. Il y a de bonnes et de mauvaises méthodes. Ce que font les gouvernements d'habitude, c'est d'accorder des subventions aux agriculteurs ou de subventionner les engrais et les semences.

Le problème est que seuls les agriculteurs à grande échelle en bénéficient, lorsque vous subventionnez les engrais, les gros agriculteurs utilisent beaucoup plus d'engrais. Nous devons trouver diverses manières d'assurer que les agriculteurs bénéficient de la richesse minière, y compris la distribution d'argent en espèce pour leur permettre d'acheter les engrais au lieu de subventionner les engrais.

En second lieu, ce qui est très important pour le secteur informel c'est d'améliorer les compétences. L'une des raisons pour lesquelles les gens sont dans le secteur informel c'est parce qu'ils n'ont pas accès à l'éducation. Environ 50% de ceux qui travaillent dans le secteur informel n'ont pas terminé leurs études du cycle secondaire. Le renforcement du système de l'éducation et l'enseignement des aptitudes qui ne font pas partie des programmes scolaires classiques – les compétences non techniques, le travail en équipe et l'éthique de travail sont très cruciales pour permettre à ces gens et à leurs enfants de passer du secteur informel au secteur formel.

Finalement, les infrastructures sont très importantes. Un autre facteur à l'origine de la faible productivité dans le secteur agricole est que les agriculteurs n'ont pas de routes pour acheminer les produits vers les marchés. Ces routes sont souvent abandonnées au profit des grandes voies en milieu urbain. Il s'agit des éléments de base; c'est une opportunité qui se présente rarement. Actuellement, les prix des minerais sont très élevés et l'Afrique semble receler la majorité des gisements de minerais non découverts. L'Afrique peut en profiter pour traduire cette opportunité en croissance durable.

Les discussions sur les moteurs de la croissance ne font jamais mention des Programmes d'Ajustement Structurel que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont promus en Afrique. Est-ce une reconnaissance délibérée des critiques proférées à leur égard ?

Il n'y a aucun doute que l'une des principales raisons de la croissance au cours des 10 à 15 dernières années est que les politiques macroéconomiques ont été améliorées. Le taux d'inflation moyen est la moitié de celui des années 90. Les déficits budgétaires sont à la baisse. Les déficits des comptes courants sont en diminution.

La raison est que les décideurs africains ont mis en œuvre les politiques d'ajustement structurel au cours des 10 à 15 dernières années. Ces politiques ont fait leurs preuves et ont donné des résultats. Elles ont favorisé la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Vous ne pourrez pas contester ce fait.

Aujourd'hui, les Etats africains non fragiles ont les meilleures politiques macroéconomiques dans le monde par rapport aux pays à faibles revenus. C'est un changement énorme.

C'est pour cette raison que je me demande pourquoi les programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90 ont été tant critiqués ?

Je pense qu'il y a une différence et c'est là le point crucial: ce n'est que les politiques étaient mauvaises mais il y a une grande différence au niveau de ces politiques si elles sont conçues à Washington, Londres et Paris et si elles sont élaborées à Abuja, à Yaoundé et à Nairobi. Je pense que c'est la différence que nous voyons maintenant. Après l'allégement de la dette, les décideurs africains se sont dit qu'ils devraient avoir un plan. Ils ont travaillé et ont abouti aux mêmes politiques d'ajustement structurel.

Si vous examinez les programmes des années 2000 et vous les comparez au PAS, ils sont les mêmes mais il y a une grande différence lorsqu'ils sont formulés sur place et non imposés de l'extérieur, et je pense que c'est la grande différence.

Il y a un manque de statistiques fiables pour l'Afrique. D'où viennent ces chiffres et en quoi sont-ils problématiques :

Il y a de gros problèmes statistiques en Afrique. Cela ne fait aucun doute. Ces chiffres proviennent des meilleures estimations à notre disposition. Nous n'essayons pas de projeter autre chose que des estimations réelles.

Nous essayons d'assurer que nous ne comptons pas sur une estimation. A titre d'exemple, nous ne nous limitons pas seulement au PIB pour évaluer un pays. Nous prenons en compte de la pauvreté qui est évalué bien différemment du PIB. On procède à une enquête sur la consommation des ménages. Il s'agit des rencontre avec les ménages pour leur demander combien ils consomment, et on triangule.

Ce ne sont pas des statistiques qui sont fondées sur deux estimations seulement. Ceci dit, je pense qu'il y a un vrai problème car la capacité est faible et franchement, l'appui politique à l'élaboration des statistiques est très faible en Afrique.

J'aimerais voir les décideurs africains promouvoir l'établissement des statistiques. Il est facile de comprendre pourquoi, il n'y a pas d'appui politique, les statistiques ne sont pas agréables à lire, elles peuvent faire ressortir les échecs des gouvernements. Cependant, c'est exactement pour cette raison que nous en avons besoin. Les statistiques ne sont pas uniquement pour les économistes, les populations s'y intéressent également. Elles permettent aux citoyens de savoir si le gouvernement essaie de réaliser ses objectifs.

Source : Think Africa Press

*Lambert Mbom est un journaliste indépendant basé à Washington DC.

Comment les PAS de la Banque Mondiale ont appauvri l'Afrique

En réponse aux prétentions de la Banque mondiale que les PAS ont contribué à la croissance économique actuelle de l'Afrique, Carlos Lopes pense autrement et argumente qu'ils ont eu un impact dévastateur sur le continent.

Picture caption : Conakry : Les manifestants dans la capitale guinéenne

Comme le veut l'adage, le succès a plusieurs pères mais l'échec est orphelin ; maintenant que l'Afrique traverse une période de croissance économique, d'aucuns s'alignent pour s'attribuer le mérite. Quelques pays africains connaissent une croissance économique portée par leurs dotations en produits de base à une époque marquée par la flambée des prix, l'amélioration de l'environnement politique une gestion macroéconomique prudente, l'accroissement de la consommation interne et un accroissement des investissements publics.

Les institutions de *Bretton Woods*, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (IMF) sont encouragées par ces nouvelles évolutions et s'attribuent l'histoire de succès de l'Afrique. Récemment, lors d'un entretien avec *Think Africa Press*, l'Economiste en chef auprès de la Division de la Banque mondiale en charge de l'Afrique, Shantanayan Devarajan, a attribué cette performance économique robuste aux politiques de la Banque mondiale et du FMI.

A leurs avis, le succès est au rendez-vous parce que les décideurs africains ont suivi les politiques des programmes d'ajustement structurel au cours des 10 à 15 dernières années. Selon ses propos, les PAS ont abouti à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Est-ce vrai ?

Il existe des preuves abondantes du contraire. Avant d'examiner les points de vue contraires, donnons un aperçu du contexte des PAS en Afrique.

Les pays africains se sont tournés vers la Banque mondiale et le FMI pour obtenir des prêts à causes des crises financières qui les ont secoués au lendemain de la crise de la dette des années 70. En échange de ces prêts visant à stabiliser ces économies, la Banque a imposé des conditions aux nations dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel. Il s'agissait d'une réduction massive du rôle de l'état dans l'économie et de la déréglementation de l'économie, des réformes commerciales et de la privatisation des entreprises publiques.

Les résultats prévus des SAP étaient la restructuration des économies des pays en développement à l'image de l'économie américaine. Cependant, au lieu d'engendrer la croissance et le développement, son impact a été dans une large mesure négatif.

La libéralisation des marchés internes ont fait grimper les prix, et ont augmenté le chômage, aggravé le chômage et engendré des troubles sociaux. Les entreprises nouvellement privatisées devraient rationaliser leurs méthodes de production et cela s'est traduit par l'accroissement du chômage en raison de la réduction des effectifs. Par ailleurs, les marchés financiers mondialisés ensemble avec un environnement financier déréglementé ont induit des fluctuations énormes des taux de change et une volatilité extrême

sur les marchés. Les conditions portaient également sur la réduction de l'inflation et des déficits budgétaires, la dévaluation des monnaies locales et la suppression du contrôle des prix.

Résultats mitigés

Les 20 pays de l'Afrique sub saharienne qui ont souscrit à cet arrangement entre 1987 et 1991 ont obtenu des résultats mitigés, selon la Banque.

La plupart des évaluations de l'impact des PAS sur les pays africains ont été dans une large mesure négatives. La réduction du rôle de l'état a entraîné la réduction des effectifs de la fonction publique, le déclin des salaires réels et la contraction des dépenses publiques. En marge de l'affaiblissement de la capacité bureaucratique des institutions publiques, ces facteurs ont mis à mal la prestation des services de base et les investissements dans les infrastructures qui ont en fin de compte abouti à la réduction des investissements privés.

Bien que cette politique ait permis de rétablir la stabilité macroéconomique dans quelques pays, la croissance économique a stagné et les mauvaises conditions sociales se sont considérablement aggravées. A titre d'exemple, le délabrement des services de santé publique au Nigeria a poussé les gens à qualifier les hôpitaux publics de « simples salles de consultation préliminaire ».

De nombreuses familles ont été détruites car les chefs de famille qui ont été licenciés ou dont les salaires n'étaient pas assez pour joindre les deux bouts n'étaient plus en mesure de prendre soin des personnes à leur charge. Un rapport a révélé que des hommes zambiens ont quitté leur foyer et ont abandonné leurs responsabilités à leur femme à cause du PAS.

Compte tenu de sa caractéristique de taille unique, les programmes d'ajustement n'ont pas pu répondre aux conditions spécifiques des pays et à l'évolution de des circonstances, ce qui a abouti à une absence de vision commune entre la Banque et les gouvernements bénéficiaires pour ce qui concerne les objectifs des programmes. Il n'est donc pas étonnant qu'ils n'ont pas reçu l'appui de nombre de pays. Finalement, beaucoup de pays se sont retirés du programme et dans les cas du Nigeria et de l'Ethiopie, ils ont développé leur propre programme.

L'impact dévastateur des PAS

En 2011, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) a noté que l'impact dévastateur des PAS était particulièrement visible dans le secteur industriel de l'Afrique. La Commission a remarqué que la dépendance croissante des produits importés liée à la libéralisation du commerce dans le cadre des PAS a mis en péril la base industrielle déjà faible de la plupart des économies africaines

Les effets sur le revenu et le bien-être ont été amplifiés par le fardeau de la dette, la détérioration des termes de l'échange, le déclin des flux de capitaux privés et l'accélération de la fuite des capitaux. Le manque de développement industriel en Afrique est en partie une conséquence voire le résultat de ces interventions. Dans la plupart des cas, les industries ne se sont pas encore remises de la période des PAS.

Ce qui est important, c'est que plusieurs exemples en Afrique démontrent que la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel a compromis la capacité des gouvernements à concevoir et à mettre en

pratique des stratégies de développement économique et social à long terme qui sont indispensables pour permettre au secteur privé de se développer et de faire concurrence sur le plan international.

Les PAS sont abandonnés pour un meilleur avenir ?

Dans son rapport de 2013, la CEA a mis davantage en relief les échecs des PAS : « Ils n'ont pas permis d'accroître la productivité, de promouvoir l'exportation des produits manufacturés ou d'améliorer la valorisation ». Elle prétend également que la politique a, en fait, nuit aux capacités et aptitudes technologique. « Aujourd'hui la structure industrielle fragile de l'Afrique doit sortir de l'ombre de ces interventions : une tâche rendu plus lourde par la nouvelle donne internationale » a-t-il dit.

Actuellement, grâce à la flambée du prix des ressources naturelles et aux stratégies de développement et à la bonne gestion économique des gouvernements tournés vers le développement, les pays émergent de cette période avec un certain optimisme. Les gros titres de la presse internationale ces jours ci proclament « l'Afrique en croissance ». Cette tendance a été favorisée par l'émergence de la Chine, du Brésil et de l'Inde qui ont intensifié la demande des matières premières pour leur industrie manufacturière florissante. L'aide et les investissements de la Chine ont également permis la construction des routes, des hôpitaux, des voies ferroviaires et d'autres infrastructures sur le continent.

Pour soutenir la croissance en Afrique, la CEA avance de forts arguments en faveur de l'implication des gouvernements dans le développement de leur pays au lieu de suivre la voie de l'intégrisme du marché du FMI/Banque mondiale avec une faible, voire aucune, participation de l'état. La commission estime que si l'Afrique peut profiter de ses produits de base pour s'industrialiser grâce à la valorisation et à l'établissement des liens avec le reste de l'économie, le 21eme siècle serait pour l'Afrique. Les succès récents des pays asiatiques qui n'ont pas suivi les prescriptions du Consensus de Washington témoignent de la force de ce modèle.

Source : Think Africa Press

*Carlos Lopes est le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique de l'Afrique. Il était directeur exécutif de l'Ecole des cadres du système des Nations Unies à Turin de 2007 à 2012.

L'Afrique susceptible de perdre dans l'accord du G8 sur les 'Paradis fiscaux'

*Les Etats africains perdent environ 50 milliards de dollars par an sous forme de flux financiers illicites, essentiellement au profit des paradis fiscaux - un montant supérieur aux aides financières publiques qu'ils reçoivent. Toutefois, les mesures récemment prises par le G8 en vue de lutter contre les 'paradis fiscaux' pourraient ne pas être bénéfiques pour le continent, écrit *Paul Redfern.*

Selon des agences d'aide et un Panel de haut niveau composé d'anciens dirigeants africains dirigé par l'ancien Chef d'Etat Sud Africain Thabo Mbeki, "l'accord" sur les paradis fiscaux signé lors du Sommet du G8 de juin en Irlande du Nord pourrait ne pas avantager les Etats africains.

Mbeki, qui présidait le Panel de haut niveau qui s'est également réuni en juin autour de la question, a affirmé que les Etats africains perdent environ 50 milliards de dollars par an sous forme de flux financiers illicites, essentiellement vers les paradis fiscaux - un montant supérieur aux aides financières publiques qu'ils reçoivent.

Selon l'accord signé par le G8 en juin dernier, de nouvelles normes seront mises en place pour publier le nom des propriétaires des entreprises qui cachent leur identité afin d'échapper aux impôts.

Les dirigeants des principales économies du G8 se sont également accordés sur de nouvelles mesures pour sévir contre ceux qui sont impliqués dans le blanchiment d'argent, les évasions fiscales tant au niveau des particuliers qu'au niveau des sociétés. Ils s'engagent à permettre l'échange automatique d'informations sur la situation fiscale de leurs résidents.

Ils exigeront également des entreprises fictives - utilisées souvent pour profiter des niches fiscales et faire des investissements anonymes – qu'elles révèlent l'identité de leurs véritables propriétaires.

Ces mesures sont conçues pour lutter contre les évasions fiscales ainsi que les évitements licites d'impôts par les grandes corporations qui exploitent les niches et paradis fiscaux.

Cependant, la demande des activistes n'a pas été satisfaite par l'accord qui n'engage pas les pays à rendre publiques ces informations qui seront partagées uniquement avec d'autres autorités fiscales.

M. Mbeki et son groupe ont exprimé leur préoccupation au sujet du fait que l'accord ne semble par permettre aux Etats africains de savoir les informations qu'ils doivent rechercher sur les sociétés internationales opérant dans leur pays, particulièrement celles qui ont été accusées du pillage des ressources naturelles et minérales vitales du continent.

Pour permettre aux Etats africains d parvenir à leur objectif, les agences d'aide estiment que des registres publics relatifs aux sociétés en question devraient être créés au lieu de se limiter au partage d'informations entre les autorités fiscales.

Murray Worthy, militant fiscal de l'agence d'aide *War on Want* basée au Royaume-Uni a affirmé que : "Si toutes ces promesses deviennent la réalité, cela aurait un impact énorme sur la lutte contre l'un des plus grands scandales de notre temps. Mais, beaucoup d'efforts restent à fournir et aujourd'hui nous ne disposons que d'une déclaration de principe sans aucun détail ni délai."

"Mais comme toujours, le diable est dans les détails, et justement dans cet accord, il n'y a aucun détail. Les discussions visant à arrêter les sociétés qui transfèrent les profits pour éviter les taxes est un grand pas en avant, mais nous avons, de par le passé, reçu de belles promesses de la part des Chefs d'Etats – ce qui compte réellement ce sont les actions qu'ils posent" a-t-il ajouté.

La Tanzanie fait partie des pays les plus touchés par ce phénomène et le pays perdrait jusqu'à 1,1 milliard de dollars soit 5% de son PIB potentiel à cause des exonérations fiscales visant à attirer les entreprises vers le pays.

Ceci réitère les sentiments exprimés en 2012 par les lobbyistes du Réseau-Afrique pour l'équité fiscale (Tax Justice Network-Africa) et le groupe de campagne d'ActionAid selon lesquels les pays d'Afrique de l'Est perdraient 2,8 milliards de dollars en revenus par an à cause des exonérations, avec la Tanzanie offrant constamment les exonérations les plus élevées.

Mais, Alvin Mosioma, *Coordinateur de Tax Justice Network-Africa*, qui milite en faveur de la suppression des exonérations fiscales dans le secteur d'extraction d'or affirme que les investisseurs ne sont pas nécessairement attirés par les exonérations.

"Lorsque vous considérez les 10 raisons principales données par les investisseurs comme constituant des facteurs favorables, vous verrez qu'ils mentionnent l'état de droit, la capacité des

ressources humaines et les infrastructures qui représentent des facteurs plus importants et plus décisifs que de simples incitations fiscales," a déclaré M. Mosioma.

Zito Kabwe, Président de la Commission parlementaire des comptes publics de la Tanzanie et Ministre des Finances de l'ombre a affirmé que le principal problème est que les exonérations, qui représentent 10% du budget annuel de l'Etat, sont souvent opaques. Personne ne sait qui les perçoit et quelle est leur valeur exacte.

Le gouvernement tanzanien projette maintenant de réduire les incitations fiscales qu'il offre aux entreprises. Toutefois avec la croissance de l'économie, le pays se retrouve dans le même dilemme que d'autres gouvernements de l'Afrique de l'Est et des critiques estiment que les organisations mondiales envoient des messages contradictoires sur le sujet.

D'une part, le FMI exhorte la Tanzanie à réduire ses exonérations fiscales, d'autre part, le classement annuel mondial de la Banque Mondiale relatif aux environnements des affaires récompense les pays qui offrent de telles incitations.

Le Fonds Monétaire International estime que les revenus fiscaux de la Tanzanie, 15% du PIB sont 5 points de pourcentage en dessous de son potentiel.

S'adressant au Sommet du G8, Donald Kaberuka, Président de la Banque Africaine de Développement, a affirmé qu'il est louable que le G8 mette un accent sur les questions ayant trait à la mobilisation des ressources à travers une meilleure transparence sur les questions fiscales au niveau des ressources naturelles d'Afrique.

Citant un programme plus élargi de gouvernance interne dans le domaine des ressources naturelles, il a invité la communauté internationale à jouer son rôle afin d'assurer des contrats équilibrés, de réduire les évitements des taxes et les évasions fiscales et d'apporter la lumière et la transparence dans ce secteur qui est souvent très opaque.

Kaberuka a affirmé que c'est le seul moyen pour les Etats africains de trouver les ressources financières dont ils ont besoin pour financer le développement des infrastructures et des corridors commerciaux qui dépendent actuellement beaucoup des bailleurs de fonds.

Il a déclaré que la Banque Africaine de développement soutient pleinement ce programme et a mis en place il y a quatre ans, la Facilité Africaine de Soutien Juridique qui a soutenu

énormément plusieurs pays dans les négociations de contrats complexes et leur a permis de désengager d'autres afin de veiller à ce que ces pays obtiennent ce qu'ils méritent, les investisseurs les retours escomptés et que tout le monde soit gagnant.

Paul Redfern écrit pour The East African. Cet article a paru pour la première fois dans The East African.

Le commerce intra-africain est toujours en déclin – déclare la CNUCED

Le commerce intra-africain présente des opportunités pour la croissance et le développement soutenus en Afrique. Il a le potentiel de réduire la vulnérabilité aux chocs internationaux, de contribuer à la diversification économique et d'améliorer la compétitivité des exportations et de créer des emplois.

Les gouvernements africains ont pris plusieurs initiatives afin d'exploiter ce potentiel de commerce régional, la plus récente étant la décision des dirigeants africains prise au Sommet de l'UA en janvier 2012 pour promouvoir le commerce intra-africain et accélérer la création de la zone continentale de libre échange.

Dans cet ordre d'idées, le Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique, intitulé *Le commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé*, s'attache à montrer comment renforcer le secteur privé pour développer les échanges intra-africains.

Le rapport note que dans les années récentes, la part du commerce intra-africain dans le commerce total africain est passée de 22,4% en 1997 à 11,3% en 2011. Le montant total du commerce intra-africain a atteint 130,1 milliards de dollars en 2011. Ces statistiques peuvent être des sous-estimations compte tenu de la prévalence du commerce transfrontalier informel sur le continent, mais elles sont néanmoins faibles par rapport aux autres régions du monde. A titre d'exemple entre 2007 et 2011, la part moyenne des exportations régionales dans les exportations totales étaient de 11% en Afrique par rapport à 50% en Asie et 70% en Europe.

Le rapport argumente que bien que la suppression des barrières commerciales soient importantes, elle n'aura pas l'impact désiré si elle n'est pas complétée par des efforts gouvernementaux destinés à accroître la variété et la complexité des biens que leurs économies produisent- le processus que les économistes qualifient d'expansion de la capacité productive. Il s'agit des mesures comme la mise à niveau des infrastructures, l'amélioration des aptitudes de la main d'œuvre, la promotion de l'entreprenariat et l'augmentation de la taille des entreprises manufacturières existantes afin de leur permettre de satisfaire les grands marchés et de produire leurs marchandises avec une plus grande économie d'échelle.

Ayant abordé le domaine de l'accroissement du commerce régional et la croissance économique qu'elle promet, les pays africains doivent fournir des produits à vendre les uns aux autres sinon les concurrents étrangers vont combler le vide, soulignent le Rapport sur le Développement Economique en Afrique. Il recommande également que les gouvernements africains renforcent le secteur privé en rendant le financement plus accessible et moins coûteux et en améliorant les mécanismes de consultation entre le gouvernement et le secteur privé.

Selon le rapport, les opportunités inexploitées à court terme de commerce régional en Afrique se trouvent particulièrement dans le secteur agricole. L'Afrique possède 27 % environ des terres arables dans le monde qui pourraient être exploitées pour accroître la production agricole, et cependant de nombreux pays africains importent des produits alimentaires et agricoles des pays

d'autres continents. Entre 2007 et 2011, 37 pays africains étaient importateurs nets de denrées alimentaires, et 22 importateurs nets de matières brutes d'origine agricole, mais seulement 17 % environ du commerce africain de denrées alimentaires et d'animaux vivants avec le monde a eu lieu sur le continent. Le rapport argumente que le défi majeur qui se pose aux décideurs africains est d'exploiter ces opportunités de commerce régional, les soi-disant « mesures faciles » pour assurer que les gains reviennent essentiellement à l'Afrique.

Cependant, l'opportunité à long terme - et le plus grand défi - est d'améliorer les capacités industrielles en vue de fournir les biens dont la demande augmente grâce au commerce régional, déclare le rapport. L'atout de l'expansion du commerce régional - démontré dans une large mesure en Asie- est que la vente sur les marchés proches donne des avantages en matière de coût grâce à la proximité, à des dépenses de transport potentiellement réduites et à une meilleure connaissance qui permettent d'adapter les biens aux conditions locales et s'il y a assez de clients, c'est une masse critique pour justifier l'expansion industrielle, note le rapport.

Un certain potentiel se manifeste dans les flux commerciaux existants: les pays africains ont tendance à exporter un pourcentage assez élevé de produits manufacturés vers les uns les autres (43% de tout le commerce intra-africain) alors que ces produits ne représentent que 14% des exportations totales africaines vers les marchés d'outre mer.

Le défi est également évident. L'Afrique ne représente que 1% de la capacité mondiale de fabrication. Et l'industrie manufacturière représente environ 10% du PIB africain par rapport à 35% en Asie de l'Est et au Pacifique et 16% pour l'Amérique Latine et les Caraïbes. Le faible niveau de développement de l'industrie manufacturière en Afrique implique que les produits manufacturés tels que les voitures, les machines et les appareils électroniques doivent être importés d'outre mer, un problème qui constitue également une opportunité. Selon le rapport, si les différents marchés nationaux peuvent être intégrés de manière efficace pour constituer un marché régional plus large, il doit y avoir des nombres adéquats de clients pour soutenir l'expansion de l'industrie dans la région.

Un autre défi identifié par le rapport est que les coûts de transport des marchandises sont très élevés en Afrique. En Afrique centrale, le transport d'une tonne de marchandises sur le trajet Douala (Cameroun)- N'Djamena (Tchad) coûte 0,11 dollar le kilomètre, soit plus du double du coût en Europe occidentale, qui est de 0,05 dollar, et plus du quintuple de celui du Pakistan (0,02 dollar).

Le rapport maintient que la nature des marchandises produites et exportées par les entreprises africaines est très importante pour la croissance et l'expansion du commerce intra-africain. Les pays africains produisent et exportent une gamme étroite de biens dont la plupart sont des produits de base tels que le pétrole, le gaz naturel et les métaux. Entre 2007 et 2011 deux produits représentaient plus de 80 pourcent des exportations vers d'autres pays africains provenant de l'Algérie, de l'Angola, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Nigeria. L'absence de

diversification économique en Afrique et la faible base de fabrication entravent le commerce intra-régional, indique l'étude.

Selon le rapport, la libération du potentiel commercial du secteur privé exige une solution aux caractéristiques distinctes de la structure des entreprises africaines qui ne favorisent pas le commerce régional. A titre d'exemple les entreprises africaines ont tendance à être de petite taille, ce qui les empêche de fonctionner de manière compétitive. L'effectif moyen d'une entreprise manufacturière en Afrique sub saharienne est de 47 employés contre 171 en Malaisie, 195 au Vietnam, 393 en Thaïlande et 977 en Chine. Les liens entre les petites et les grandes entreprises sont également faibles, ce qui ne leur permet pas de bénéficier des compétences et des innovations des grandes entreprises, avec des conséquences graves pour la croissance des petites entreprises.

D'autres problèmes structurels de l'ensemble des entreprises africaines sont notamment une part considérable des entreprises informelles, le faible niveau de compétitivité des exportations et le manque d'innovation dans le domaine des affaires.

Par ailleurs, il importe que les pays africains maintiennent la paix et la stabilité comme un préalable au renforcement du développement du secteur privé et à la promotion du commerce intra-africain, déclare le rapport. Les preuves récentes, par exemple, montrent que le conflit politique en Côte d'Ivoire qui a commencé vers la fin des années 90 a réduit le commerce au sein de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest d'environ 60% pendant la période allant de 1999 à 2007.

ENCADRE

Les points saillants du rapport

- Le rapport présente quelques faits sur le commerce intra africain et met en évidence les aspects distinctifs de la structure entrepreneuriale africaine auxquels il faut s'attaquer pour stimuler ce commerce. Il examine également les défis que constitue à cet égard la non-application des accords commerciaux régionaux et propose un nouvel éclairage sur la façon d'améliorer l'application des accords régionaux existants.
- Le rapport fait valoir que, pour optimiser les gains découlant du commerce intra-africain et de l'intégration régionale, les pays africains devront placer le renforcement des capacités productives et de l'esprit d'entreprise au cœur de leur action politique afin de dynamiser les échanges intra-africains. À cette fin, le rapport recommande que les gouvernements africains stimulent ces échanges dans l'optique du régionalisme développementiste.
- Il souligne en particulier la nécessité d'abandonner le modèle d'intégration linéaire axé sur les processus, qui vise surtout à éliminer les obstacles au commerce, en faveur d'une approche de l'intégration davantage axée sur le développement, qui accorde autant

d'attention au renforcement des capacités productives et du secteur privé qu'à l'élimination des barrières commerciales.

Les solutions à court terme: le fléau de l'agriculture ouest africaine

Selon les experts, pour réduire l'insécurité alimentaire chronique, améliorer l'alimentation des familles, promouvoir la croissance économique et aider à construire la résilience des populations, il est nécessaire de renforcer la productivité agricole dans la région du Sahel. Cependant, les gouvernements t continuent de sous-financer le secteur tout comme les donateurs internationaux qui privilégient les solutions à court terme.

Le secteur agricole demeure mal desservi en Afrique de l'Ouest, même si ces cinq dernières années ont connu un regain d'intérêts pour l'investissement agricole partiellement dû à un mouvement en faveur de l'autosuffisance alimentaire suite à la hausse des prix des denrées alimentaires (qui se sont envolés et sont demeurés élevés depuis 2008).

En 2009, les Etats membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont renouvelé leur engagement pris à Maputo en 2003 de consacrer 10% de leur budget national à l'agriculture. Toutefois, tandis que dans le courant de ce mois, l'Accord aura 10 ans, seuls 10 pays sur les 54 que compte l'Union Africaine ont respecté cet engagement.

Selon un rapport d'Oxfam, malgré le fait qu'une croissance du secteur agricole à petite échelle soit deux fois plus bénéfique aux personnes défavorisées que la croissance d'autres secteurs, l'aide mondiale pour le développement a diminué de 77% entre 1983 et 2006.

Au Sénégal par exemple, où l'agriculture représente près de 14% du PIB et emploie plus de deux tiers de la main d'œuvre, ActionAid a révélé que 4,7% seulement du budget gouvernemental est consacré à l'agriculture.

Toutefois, il y a eu une prise de conscience en 2008 lors de la flambée des prix des denrées alimentaires et les gouvernements d'Afrique de l'Ouest se sont rendus compte qu'ils étaient trop dépendants des importations des céréales de base.

Eric Hazard, Directeur de campagne d'*Oxfam GROW Campaign* affirme : « beaucoup de pays se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient plus continuer à être aussi dépendants du marché international et à partir de ce moment, ils se sont dit que si nous voulons être capables de nourrir nos populations et améliorer leur sécurité alimentaire, nous avons besoin d'avoir un niveau minimal de souveraineté alimentaire ». C'est ce qui a marqué « le retour de l'agriculture dans l'agenda de la région ».

Cependant, selon Hazard, même dans les pays comme le Burkina Faso et le Niger qui ont réussi à réaliser l'objectif de 10%, la qualité de l'investissement demeure un problème.

« Lorsque vous allouez disons, 17% de votre budget à l'agriculture et que vous ne dépensez que 65 à 70% sur les agriculteurs et que le reste est attribué aux dépenses ministérielles telles que les réunions, les salaires, les 4x4 etc., vous n'avez pas réellement atteint l'objectif de 10% » dit-il à IRIN

Les avantages pour les pauvres

L'investissement dans les petites exploitations agricoles est très important, non seulement parce qu'elles contribueraient 80% de la production agricole totale du continent, mais aussi parce que dans la région, ces agriculteurs figurent parmi les populations les plus vulnérables et les plus menacées par l'insécurité alimentaire.

Mireille Totobesola Barbier, conseillère technique régionale en agriculture pour l'ONG Catholic Relief Services (CRS) affirme que : « dans la plupart des pays ouest-africains, la majorité de la population vit dans les zones rurales où l'agriculture est la principale source d'alimentation et de revenus. Mais les contraintes liées aux biens de production et à l'accès au financement, au manque de connaissance des techniques améliorées de production et aux aptitudes de commercialisation constituent des freins à la croissance [de ce secteur]».

Dans le sahel, les sécheresses récurrentes empêchent la réalisation des projets destinés à l'accroissement de la production. Pour se remettre d'une crise comme la secheresse de 2012, il faut parfois 3 à 4 ans, pourvu que ces années soient bonnes, déclare Patrick David, le Directeur régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). « Il y a eu une érosion progressive des moyens d'existence des agriculteurs dans le Sahel – le phénomène d'exode rural s'amplifie », ajoute-t-il.

Lorsque les récoltes ne sont pas bonnes, les petits exploitants vendent le peu de bétail qu'ils ont, retirent leurs enfants d'école, s'endettent encore plus, épuisent leurs réserves de nourriture et de graines et se retrouvent alors dans une précarité alimentaire, ce qui les rend encore plus vulnérables lorsque survient une nouvelle crise. Voilà l'illustration du cycle d'appauvrissement dans le Sahel, ajoute David.

Un fardeau pour les organismes d'aide

L'absence ou la mauvaise allocation des fonds publics obligent les organismes d'aide à rechercher des financements auprès des bailleurs de fonds, ce qui n'est pas une tâche aisée. « Les bailleurs de fonds sont plus enclins à débloquer des fonds en cas d'urgence ou de situation de crise [par opposition aux projets de développement sur le long terme, dans lesquels il est possible de ne pas voir les résultats des investissements sur le champ] » affirme Isabelle Mballa, le Point focal pour l'Afrique de l'Ouest du Programme « d'Achat pour le Progrès » du Programme Alimentaire Mondial.

En 2012 par exemple, la FAO a fait un appel de fonds à hauteur de 122 millions de dollars US pour venir en aide au Sahel lors de la crise alimentaire, mais elle n'a pu obtenir que 48% du montant escompté. Cela a perturbé certains projets dont notamment la distribution des semences,

les projets de conservation du sol et de l'eau, la vaccination vétérinaire, l'envoi de fourrage aux animaux et autres.

Cette année, le secteur agricole n'a reçu que 23% des fonds requis pour le Sahel.

Ce déficit de financement a affecté particulièrement les petits exploitants, qui ne peuvent pas facilement acheter les intrants de base tels que les semences et les engrais et avoir accès à des crédits. Non seulement leur productivité agricole globale en souffre, mais aussi le manque d'investissement aggrave leur vulnérabilité en temps de crise et leur dépendance de l'aide alimentaire extérieure augmentent.

La FAO a trois domaines clés d'intervention d'urgence dans le Sahel : aider les familles à cultiver des jardins maraichers durant la saison sèche, appuyer l'agriculture pluviale durant la saison pluvieuse de juillet à septembre et soutenir la culture dans les plaines inondables lorsque l'eau recule d'août à décembre.

La faible réponse aux requêtes de fonds implique qu' : « il est trop tard pour faire quoi que ce soit dans le cadre de la récolte pluviale de cette année », dit David. Comme l'a si bien dit Robert Piper, coordinateur humanitaire pour le Sahel : « la fenêtre est fermée ».

Quels sont les besoins des petits exploitants agricoles ?

Todd Crosby, Directeur adjoint de YaaJende, le programme « Nutrition pour l'Avenir » de l'USAID pour le Sénégal, a déclaré à l'IRIN: « l'objectif [derrière l'investissement dans les petits exploitants agricoles] est de leur donner tout ce dont ils ont besoin pour réussir. Il s'agit de leur fournir les semences, les engrais, les outils, les assurances sur les récoltes et le bétail. Nous voulons aussi leur enseigner, au besoin, de meilleures méthodes de préparation et d'irrigation des terres et les aider à envoyer leurs produits sur le marché.»

Ce faisant, non seulement les exploitants produiront plus de récoltes de haute qualité – ce qui augmentera leurs revenus – mais aussi les taux de sous-alimentation et de malnutrition chuteront dans le pays.

Des recherches menées par le Projet « Nutrition pour l'Avenir », qui intervient dans 12 pays africains en vue de réduire la pauvreté en investissant dans l'agriculture, révèlent que le fait de se focaliser sur les petits exploitants agricoles a permis d'augmenter les exportations alimentaires de 84 millions de dollars en 2012. Cela signifie les revenus de plus de sept millions de petits exploitants agricoles de la région ont augmenté au cours de l'année passée.

Au Burkina Faso, le Programme d'Aide au Développement du CRS a permis d'augmenter la production agricole du millet et du sorgho en moyenne de 30% entre 2004 et 2010 simplement en enseignant aux petits exploitants une meilleure gestion d'eau, la conservation de bonnes semences pour les prochains semis et autres activités.

Malgré tous ces succès, les bailleurs de fonds hésitent toujours à investir auprès des petits exploitants tout en favorisant l'aide d'urgence ou l'agro-industrie à grande échelle.

« Ces petits exploitants agricoles sont perçus comme étant non compétitifs face aux grands producteurs agricoles, parce qu'ils n'ont pas les outils, la technologie, les moyens ou les ressources » affirme Mballa, Point focal pour l'Afrique de l'Ouest du plan d'Achat pour le Progrès du Programme Alimentaire Mondial. Beaucoup pensent que les petits exploitants agricoles ne peuvent pas produire des récoltes de bonne qualité en quantité suffisante. « Mais il n'en demeure pas moins qu'avec un peu de soutien, ils [petits exploitants] peuvent également réussir. Etre un petit exploitant agricole ne signifie pas qu'on ne peut pas être productif et gagner d'argent ».

Tester les machines

Crosby de l'USAID indique qu'il est temps de se tourner vers l'agriculture mécanique et d'obtenir des crédits pour les petits exploitants. « Les petits exploitants ont besoin de tracteurs et autres machines dans les champs et il est impossible de produire de grandes quantités de récolte avec juste une houe. Mais pour avoir ces outils, il faut avoir accès à des crédits » a-t-il affirmé à IRIN.

Il existe de nombreuses institutions de micro-finances qui ont des programmes de prêt aux exploitants agricoles ; Hazard d'Oxfam affirme que la plupart de ces institutions ont des taux d'intérêt variant entre 14 à 30% et pour les petits exploitants, il est quasiment impossible de gagner assez d'argent pour réaliser des profits et rembourser le prêt et l'intérêt durant la période de 6 mois allouée.

Beaucoup de ces micro-finances ont tendance à cibler les producteurs à plus grande échelle dans les villes.

« Il est plus difficile de travailler avec les petits exploitants car ils sont moins organisés et représentent un risque plus élevé comparativement aux grandes entreprises ou gros producteurs » rajoute Crosby. « Leurs moyens d'existence – aptitude à rembourser les prêts – dépendent souvent du climat et autres facteurs indépendants de leur volonté »

Obtenir une assurance pour les cultures et l'élevage constituent une solution à ce problème – cela pourrait réduire certaines risques liés à la production et rendre les agriculteurs plus résistants et mieux adaptés aux changements climatiques. La question est: quels investisseurs sont prêts à rendre cela possible?

Source: IRIN

Les agriculteurs africains recherchent des fonds privés

Des experts ont affirmé à l'IPS que les importations alimentaires de l'Afrique sont actuellement estimées à près de 40 milliards de dollar par an, mais les Etats africains devraient prendre des mesures pour encourager l'investissement privé dans le secteur agricole afin de réduire leur importation alimentaire et améliorer l'autosuffisance du continent.

Le Professeur Mandivamba Rukuni, chercheur agronome et Directeur de Barefoot Education for Africa Trust a affirmé à IPS que : "Dans dix ans, les Etats africains ne devraient plus dépendre des aides alimentaires, au contraire, ils doivent produire leurs propres aliments et s'approvisionner sur le continent en cas de manque".

Il a ajouté que "l'autosuffisance alimentaire implique la création de richesse et les agriculteurs devraient être directement liés aux marchés. Plus de personnes auront plus d'argent si les petits exploitants cultivaient de manière rentable et cela est possible".

Selon un rapport sur les statistiques agricoles africaines de l'[Alliance pour une révolution verte en Afrique](#) (AGRA) lancé le 4 septembre à Maputo la capitale de la Mozambique, les Etats africains ont produit 157 millions de tonnes de céréales et en ont importé 66 millions en 2010. En Août, FARA a estimé les importations alimentaires du continent à 40 milliards de dollars, montant qu'il estime aurait plus servi à rendre les agriculteurs africains plus autosuffisants.

Par le biais de la Déclaration de 2003 de Maputo, les Chefs d'Etats et de gouvernements du continent se sont engagés à améliorer l'agriculture et le développement rural en Afrique. Cette déclaration comprend également l'objectif ambitieux d'allouer 10% des budgets des gouvernements à l'agriculture et au développement rural.

Toutefois, durant les dix dernières années, des 54 Etats membres de l'[Union Africaine](#) (UA) seuls quelques rares ont rempli cet engagement. Il s'agit notamment du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal. Un peu plus de 27 Etats ont élaboré des programmes nationaux officiels d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le cadre de contrats de mission. Les contrats de mission sont le résultat de tables rondes nationales rassemblant les acteurs clés du secteur agricole pour décider des priorités d'investissement.

Actuellement, l'un des rares pays à accorder la priorité à l'investissement dans le secteur agricole est le Nigéria. Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, le gouvernement a développé le Système nigérian de partage des risques axé sur les incitations pour les prêts agricoles - NIRSAL (Nigeria Incentive-based Risk Sharing System for Agricultural Lending), qui vise à réduire les risques associés à la chaîne de valeur des financements agricoles en renforçant la capacité à long terme et l'institutionnalisation des incitations pour les prêts agricoles. NIRSAL a pour objectif l'élargissement des prêts bancaires dans la chaîne de valeur agricole.

Akinwumi Adesina, le Ministre nigérian de l'agriculture et du développement rural a déclaré à l'IPS que le Nigéria a obtenu, pour le secteur agricole, 3,5 milliards de dollars auprès des banques locales. Le gouvernement partage le risque dans une tentative d'attirer la participation du secteur privé.

Adesina a affirmé que "nous sommes en train de développer une approche pour que le secteur privé ait accès au financement car rien ne peut être réalisé sans argent. De nouveaux instruments de financement sont en cours de développement et devront permettre à notre marché financier de soutenir le secteur agricole. Le secteur représente 44% du PIB national et 70% des emplois mais seulement 2% de tous les prêts bancaires du pays."

Cependant, Rukuni affirme que si la majorité des Etats africains n'ont pas réussi à consacrer 10% de leur budget au secteur agricole, le Nigéria a vu le bien fondé de le faire.

Il a affirmé que "bien que 10% soit un chiffre intéressant qui pourrait être débattu, il n'est pas pour autant un chiffre magique. Ce qui est le plus important à faire progresser, c'est le financement public catalyseur au niveau duquel le gouvernement, ses experts, les agriculteurs et le secteur privé travaillent ensemble et comprennent réellement l'importance pour le gouvernement d'investir afin d'inciter l'investissement privé".

Citant les exemples de la Chine, de l'Inde et du Brésil en matière des partenariats publics-privés, Rukuni a déclaré qu'il ne peut pas y avoir une compétitivité dans le secteur agricole sans que les gouvernements et le secteur privé ne se fixent des objectifs communs par exemple en matière de développement infrastructurel.

"Ce qui compte le plus, c'est que le secteur privé investisse plus d'argent dans l'agriculture," a-t-il déclaré. "Aujourd'hui, il n'existe nul part dans le monde où le gouvernement et le secteur industriel avancent sans que le gouvernement et le secteur privé ne travaillent main dans la main."

Le rapport d'AGRA indique que [malgré qu'il possède environ 70% des principales terres non cultivées, le secteur foncier africain continue de sombrer. Ceci a eu un impact sur la productivité des 33 millions de petits exploitants responsables de jusqu'à 90% de la production agricole du continent.](#)

L'Alliance estime qu'un (1) pour cent de croissance agricole augmentera le revenu du pauvre d'environ 2,5%, et pourtant 0,25% seulement des prêts bancaires sur le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe est octroyé aux petits exploitants agricoles.

Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire de l'UA chargé de l'agriculture et du développement rural a révélé à IPS que l'investissement dans le secteur agricole en Afrique est devenu plus urgent que jamais et ceci s'est illustré par la décision politique en faveur des programmes de développement du secteur agricole national proposés dans le cadre du [Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique \(PDDAA\)](#) en vue d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté.

Elle affirme que "70% de la population qui dépend de l'agriculture représente une grande portion donc si nous nous efforçons à améliorer leur condition, la pauvreté serait éradiquée. Nous n'aimerions pas que les économies croissent alors que l'agriculture demeure à traîne."

Dans un rapport publié en 2013 "Croissance de l'Afrique: Libérer le potentiel du secteur agroalimentaire", la Banque Mondiale estime que le potentiel du secteur agricole et agroalimentaire en Afrique pourrait se chiffrer à 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030 avec une augmentation de la demande alimentaire interne et internationale. La Banque encourage également les pouvoirs publics à améliorer leurs politiques agricoles et à promouvoir le secteur agroalimentaire pour en faire un catalyseur de la croissance.

Abraham Sarfo, agriculteur, conseiller en enseignement technique et professionnel auprès du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique a déclaré à IPS que l'agriculture faisait partie d'une double planification du développement mais elle fait actuellement partie du programme continental grâce au Programme PDDAA axé sur l'Afrique visant à éradiquer la faim et à réduire la pauvreté à travers le secteur agroalimentaire.

Sarfo affirme que : "Le fait qu'un secteur dont la contribution à l'économie nationale dépasse 30% soit encore au niveau de subsistance montre son degré de sous développement par rapport au secteur minier ou les TIC qui attirent le secteur privé". Il lance un appel à une augmentation des modèles de financement innovants qui élimineront les risques associés à l'investissement dans le secteur agricole et permettront d'attirer le secteur privé.

Philip Kiriro, Président de la Fédération des Agriculteurs de l'Afrique de l'Est, représentant plus de 200 groupements d'exploitants a affirmé à IPS que l'accès aux intrants essentiels et à de meilleures technologies s'est un peu amélioré durant les 10 dernières années mais les pouvoirs publics doivent continuer à appuyer les agriculteurs afin qu'ils vivent de l'exploitation de leurs terres.

Le massacre de Nairobi et ses implications pour la terreur en Afrique de l'Est

Le 21 septembre une bande de jihadistes issus du Groupe Islamique Militant Al-Shabaab de la Somalie a lancé un attentat contre le centre commercial Westgate à Nairobi et a massacré des douzaines de personnes, y compris le Professeur Kofi Awoonor, un poète ghanéen de renommée, conférencier, homme politique et diplomate.

L'occupation du centre commercial Westgate à Nairobi, Kenya par le groupe Militant Al Shabaab est désormais terminée, faisant au moins 70 victimes. L'affrontement a duré quatre jours et peut probablement rehausser l'image du groupe militant dans la région. Voici, ce que vous devez savoir à propos du groupe et ses implications pour le paysage du terrorisme en Afrique.

Qu'est ce qu'on entend par El Shabaab ?

El Shabaab est un groupe de militants islamiques qui ont l'intention avouée de créer un état islamiste intégriste en Somalie. Bien que le groupe soit affiliée à Al-Qaeda, elle représente une diversité d'intérêt et ne peut pas être considérée comme une entité homogène. Malgré que de nombreux observateurs estiment que la campagne de l'Union Africaine en Somalie a affaibli le groupe, le récent attentat contre le centre commercial Westgate porte à croire que le mouvement a acquis une audience internationale et demeure une force à prendre en compte dans la région.

Comment cet attentat a été perpétré ?

Les rapports varient, mais 10 à 15 hommes armés ont pris le contrôle du centre de commerce Westgate et ont pu se défendre contre les forces de sécurité kenyanes pendant 92 heures. L'attentat était bien loin d'être spontané, quelques rapports indiquent que des mitrailleuses étaient stockées dans le centre commercial la veille de l'attentat et que les hommes armés avaient étudié en profondeur le plan du centre avant l'attentat. Selon les rapports, l'attentat a été possible à cause de la complicité des employés du centre commercial et de l'incapacité du gouvernement du Kenya à surveiller ses frontières avec la Somalie. Il y a toujours assez de confusion au titre de la nationalité des hommes armés et quelques rapports suggèrent que quelques Britanniques et Américains seraient impliqués en plus des Arabes et des Africains.

De même, la motivation des attaquants n'est pas claire. Quelques survivants rapportent que les civils étaient interrogés sous la menace des armes à propos de leur religion, suggérant que c'est un attentat religieux mais d'autres rapports indiquent que des musulmans figuraient également parmi les victimes. D'autres analystes maintiennent que le ciblage du centre de commerce Westgate est une rétribution pour l'appui que le Kenya apporte à la mission de maintien de la paix de l'ONU en Somalie et ses relations politiques et sécuritaires avec les Etats-Unis.

Quelle est la signification de cet attentat :

Si le motif derrière cet attentat est peu clair, les implications pour les politiques de sécurité en Afrique de l'Est sont évidentes. Bien que la Somalie ait été pendant longtemps la base des groupes islamiques, cet attentat indique que la Somalie et al-Shabaab se retrouvent désormais au centre de l'islam militant dans

le monde. Les rapports suggérant que des citoyens américains et britanniques figuraient parmi les hommes armés donne une idée de l'expansion de l'influence d'al-Shabaab. L'efficacité avec laquelle l'attaque a été exécutée démontre que « la guerre contre la terreur dans le monde », auquel le Président Uhuru Kenyatta a fait allusion, se mènera davantage sur la Côte de l'Afrique de l'Est par rapport au Moyen Orient. Si cet attentat est en fait une réaction à la coopération du Kenya avec les opérations militaires des Etats-Unis, l'implication accrue des Etats-Unis dans la région ne va qu'alimenter le mécontentement.

Credit : Hilary Matfess et The Atlantic

La Cour Africaine de Justice peut-elle nous sauver de la CPI?

*Au moins deux dirigeants africains en exercice sont inculpés par la Cour Pénale Internationale de la Haye. La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ne pouvait-elle pas juger ces dirigeants? La nature de la CPI et celle de la Cour Africaine sont totalement différentes. La situation est compliquée et seule une action de masse des Etats africains peut résoudre le problème, écrit *Luis Franceschi.*

Certes tout peut arriver. Mais pour que quelque chose arrive, les bonnes structures doivent être premièrement mises en place. Les affaires kenyanes devant la CPI peuvent-elles être transférées devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples? Non, cela n'est pas possible, en tout cas pas encore !

Pourquoi? Parce que ces deux cours sont de natures complètement différentes.

Qu'est ce que c'est que la CPI? C'est une cour pénale. Cela signifie que l'Etat y traduit une personne en justice pour un crime.

Qu'est ce que c'est que la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples? C'est une cour des droits de l'homme. Ceci signifie qu'une personne y traduit un Etat en justice pour violation de ses droits.

Malheureusement, la nature de la CPI et celle de la Cour Africaine sont complètement différentes.

Est-il possible de régler cette situation ? Seule une action de masse des Etats africains peut la résoudre. C'est compliqué.

Sont-ils à la hauteur de la tâche? Seul Dieu le sait.

Nous devons garder à l'esprit deux traités clés: l'Acte constitutif de l'Union Africaine et la Charte Africaine des Droits de l'Homme.

L'Article 5 de l'Acte constitutif prévoit la création de la Cour de justice de l'Union Africaine. Cette cour bien qu'officiellement créée, n'est pas encore opérationnelle.

La Charte Africaine des Droits de l'Homme n'aborde pas expressément la création d'une Cour pour les droits de l'homme, mais elle le fait de façon implicite.

Cette Cour, dont le siège est à Arusha en Tanzanie a été créée et est actuellement opérationnelle. Il a fallu près de deux décennies pour qu'elle se concrétise. Ce fut à Ouagadougou, au Burkina Faso qu'elle est devenue une réalité en Janvier 2004.

Comment ces Cours ont-elles vu le jour?

Les Cours africaines ont vu le jour grâce à des "protocoles" et des traités supplémentaires négociés par l'Union Africaine.

[En Afrique, trois protocoles principaux ont été élaborés et adoptés dans ce domaine : le Protocole de la Cour africaine de justice \(portant création de la Cour africaine de justice\), le Protocole de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples \(portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples\) et le Protocole de la fusion de ces deux cours, un mariage qui a donné naissance à la Cour de Justice et des Droits de l'Homme. Ce protocole est connu sous le nom de "Protocole de fusion"](#)

A ce jour, il n'existe qu'une seule cour active au niveau continental : La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Ratification

Le protocole portant création de cette cour a été ratifié par 26 Etats africains seulement sur les 54 Etats membres de l'UA.

Seuls six de ces Etat ont signé la déclaration permettant aux individus et aux ONG de saisir la Cour.

La Cour est activement engagée dans des efforts de sensibilisation à travers toute l'Afrique. Ces efforts n'ont pas encore porté de fruits.

Deux cours constituent une entreprise trop coûteuse.

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est l'instance relativement la mieux financée par rapport à ses homologues interaméricaines et européennes.

Son budget a atteint en 2010 le montant de 7.939.375 USD. Il s'agit d'une cour de petite taille, avec un volume de travail comparativement faible et composée de juges à temps partiel. Si l'UA doublait cette dépense, elle coulerait financièrement.

Certes, le budget de 2010 de la Cour européenne des droits de l'homme était plus de 70 millions USD mais, elle a rendu des centaines de jugements et emploie 47 juges à temps plein.

La Cour Interaméricaine a un budget d'environ 4 millions USD. Son volume de travail et ses résultats dépassent de loin ceux de la Cour Africaine.

Ce fut en 2003 que l'idée de fusionner la Cour de Justice de l'Union Africaine et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été émise pour la première fois.

Toutefois, ceux qui s'y sont opposés affirmaient que ce processus risquait reléguer les questions de droit de l'homme au second plan.

Suite à des négociations tendues, le Conseil Exécutif de l'Union Africaine a décidé que : "La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples demeurera une entité à part entière et distincte de la Cour de Justice de l'Union Africaine ..."

Curieusement, en 2004, la question de la fusion a refait surface lors de la Session ordinaire de l'UA. Il a alors été décidé que "la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples" et la Cour de Justice soient fusionnées en une seule."

Mandat

La Commission a émis des critiques violents à l'égard de cette décision. Elle soutenait la position selon laquelle les deux cours avaient "essentiellement des mandats et plaideurs différents et cette décision pourrait avoir un impact négatif sur la mise en place d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace.

Trois ans en plus tard, à Sharm El-Sheikh, Egypte, le "Protocole portant statut de la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme" (le Protocole de Fusion) a été adopté lors du Sommet de l'Union Africaine.

A ce stade, il était clair que la fusion était inévitable.

La cour issue de cette fusion, la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme (CAJDH) n'est pas encore opérationnelle.

Les protocoles de cette Cour n'incluent pas une chambre pénale. Cette question est en cours d'examen. Cela prendra beaucoup de temps.

Comme l'affirme Maître Ben Kioko, si la Cour Africaine s'équipe d'une chambre pénale, alors elle et la CPI auraient des juridictions concurrentes et seraient guidées par le principe de complémentarité.

Il existe encore des questions politiques, juridiques et financières controversées que les experts de l'UA cherchent à résoudre.

Il serait merveilleux s'ils y parviennent. Cela pourrait ne pas être parfait mais comme le dit un proverbe égyptien : Tout ce qui est joli n'est jamais parfait.

Il est certain que rien ne se produira tant que tout le désordre juridique n'est pas résolu.

Plusieurs structures au sein des systèmes africains des droits de l'homme ont été créées volontairement ou involontairement impuissantes.

Pour changer cela, il faudra une volonté politique et une indépendance financière de la part des Africains.

Autrement, nous continuerons à multiplier des organes et augmenter nos dépenses sans qu'il n'y ait de véritables changements.

La grande question est de savoir si la Conférence des Chefs d'Etats serait à la hauteur de la tâche.

Ils devraient savoir qu'ils pourront créer notre propre Haye à Arusha ... et être prêts à en payer le prix et vivre avec.

** Le Dr Luis Franceschi is est le Doyen de Strathmore Law School publie régulièrement des articles dans le Daily Nation, Kenya.*

Les défis de l'après élection au Mali

*Avec l'accession du Président Keita au pouvoir, les efforts destinés à la résolution de la crise complexe qui confronte le Mali entrent dans une nouvelle phase qui sera décisif en matière de consolidation de la sécurité et des acquis politiques des derniers mois, écrivent ***Lori-Anne Theroux-Benoni et Baba Dakono***

C'est aujourd'hui, le 4 septembre 2013, qu'a lieu l'investiture du nouveau président du Mali. Ibrahim Boubacar Keïta a été élu en août avec une forte majorité, à l'issue d'un scrutin à haut risque, tenu sur fond d'une crise multidimensionnelle aux conséquences régionales. Avec l'accession au pouvoir du nouveau chef de l'État, la sortie de crise entre dans une nouvelle phase qui sera décisive pour consolider les acquis sécuritaires et politiques des derniers mois.

La transition qui s'achève avait deux principaux objectifs: la gestion de la crise au Nord du Mali et l'organisation d'élections sur l'ensemble du territoire national. Le premier objectif a pu être partiellement atteint grâce à l'intervention militaire de l'Opération française Serval et de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Quant au second, il a pu être réalisé grâce à un accord de paix préliminaire signé entre, d'une part, le gouvernement de transition et, d'autre part, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), qui avaient repris le contrôle de la région de Kidal après l'intervention militaire.

La mise en œuvre de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers de paix inclusifs, signé le 18 juin, à Ouagadougou, au Burkina Faso, devait s'effectuer en deux temps. Dans un premier temps, il visait à créer les conditions pour la tenue des deux tours des élections présidentielles dans la région de Kidal. Il s'agissait ensuite, après l'élection, de garantir la poursuite d'un dialogue inclusif devant aboutir à la signature d'un accord global et définitif de paix.

Le test crucial de l'élection présidentielle a été passé avec succès les 28 juillet et 11 août 2013. De l'avis des observateurs nationaux comme internationaux, et au regard de l'ampleur des défis politiques, logistiques et sécuritaires, la présidentielle s'est globalement bien déroulée. En premier lieu, elle a pu se tenir sur toute l'étendue du territoire malien, même s'il faut reconnaître que la participation à Kidal s'est révélée plus symbolique que réelle. Ensuite, aucun incident sécuritaire majeur n'a été relevé lors du scrutin.

En plus, les taux de participation annoncés au premier et au second tour ont défié toutes les prédictions, s'élevant respectivement à 48,98% et à 44,41%. Le vainqueur, Ibrahim Boubacar Keita, du Rassemblement pour le Mali (RPM), dont on craignait qu'il ne sorte des urnes sans la légitimité nécessaire au vu des défaillances prévisibles dans l'organisation du processus électoral, a en outre été élu avec une majorité écrasante de 77,62% au second tour. Enfin, alors que l'on s'inquiétait de contestations postélectorales, son rival, Soumaïla Cissé, de l'Union pour la République et la démocratie (URD), a reconnu sa défaite avant même l'annonce des résultats provisoires.

En ce qui concerne les défis à venir, le nouveau chef de l'État malien doit urgemment répondre à l'épineuse question sécuritaire du nord du pays, y compris le problème des groupes armés touaregs ainsi que des milices arabes et songhoys. Sur ce plan, qui est d'ailleurs lié à la question plus large de la

réconciliation nationale, le dialogue inclusif annoncé dans l'accord préliminaire portera notamment sur : l'organisation administrative et institutionnelle du Mali, en particulier dans les régions du nord, la stratégie de développement intégré des collectivités territoriales du Mali, la réorganisation des Forces de défense et de sécurité et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion socioéconomique des groupes armés du nord du Mali. De même, il traitera de l'amélioration de la gouvernance administrative, économique et politique, du retour des réfugiés et des personnes déplacées et leur réinsertion, ainsi que de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, de la justice et de la réconciliation.

L'accord préliminaire attribue à la Commission Dialogue et réconciliation un rôle central dans le processus de dialogue devant mener à un futur accord de paix global définitif. Par ailleurs, dans le programme du nouveau président, il est prévu d'organiser des assises nationales sur le nord du Mali. Ces assises, qui se tiendront en prélude de la négociation pour l'accord global définitif tel que prescrit à Ouagadougou en juin 2013, devront poser les bases du dialogue et de la réconciliation.

Pour traiter la question sécuritaire dans son entièreté, Ibrahim Boubacar Keïta, avec l'appui des partenaires extérieurs, devra également s'attaquer au chantier de la réforme des forces de défense et de sécurité, thème qui a occupé une importante place dans la campagne électorale. Le développement d'un volet coopération régionale sera central dans la prise en compte adéquate de la dimension sécuritaire du problème malien.

Ensuite, la consolidation des acquis politiques et la poursuite du processus de mise en place d'institutions démocratiques, notamment, le renouvellement de l'Assemblée nationale, représentent également des défis importants. Le mandat des députés, échu depuis plus d'un an, avait été prolongé pour permettre à l'Assemblée de siéger jusqu'aux prochaines élections législatives. Or, depuis l'annonce par le gouvernement de transition de la date du 27 octobre pour le premier tour des législatives, la classe politique malienne est divisée.

Pour une partie de la classe politique, principalement issue de la plate-forme du Front uni pour la sauvegarde de la Démocratie et la République (FDR), les élections législatives doivent se tenir dans les plus brefs délais. Pour d'autres partis politiques, notamment ceux proche du président élu, il faut se donner le temps de mieux prendre en compte certains aspects qui ont posé problème pendant la présidentielle, notamment la question du vote des nouveaux majeurs, des réfugiés et des déplacés internes. La suite du processus démocratique dépendra largement de la capacité du gouvernement à créer les conditions d'une relation de travail constructive avec l'opposition. En outre, dans certaines localités du Mali, notamment dans la région de Kidal, les élections législatives pourraient être l'objet de violentes luttes de pouvoir inter ou intra communautaires.

Enfin, le nouveau président est attendu par les Maliens sur le plan de la relance économique. L'économie malienne a été durement touchée par la crise sécuritaire et institutionnelle. Le 15 mai 2013, une conférence de haut niveau des donateurs pour le développement du Mali a été organisée à Bruxelles à l'issue de laquelle 3,25 milliards d'euros ont été amassés pour financer le «Plan pour la relance durable du Mali 2013-2014 ». L'instauration de bonnes pratiques en matière de gouvernance

demeura la clé de voûte pour la mobilisation de ressources extérieures. Le succès de la relance économique, au delà de l'accompagnement de la communauté internationale, reposera aussi sur la capacité du nouveau gouvernement à créer les conditions du développement d'activités économiques dans les régions périphériques du pays.

La réussite de l'élection présidentielle constitue une belle victoire pour le Mali et ses partenaires. Elle ne doit toutefois pas occulter l'importance des défis qu'il reste à relever. La mise en œuvre intégrale de l'Accord préliminaire de Ouagadougou doit rester au centre des préoccupations des nouvelles autorités maliennes et des partenaires extérieurs. Une attention soutenue doit être prêtée aux pourparlers inclusifs postélectoraux ainsi qu'à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, à l'organisation des élections législatives et au processus de relance économique.

Lori-Anne Theroux-Benoni, Chercheuse Principale et Baba Dakono, Chercheur auprès de la Division chargée de la Prévention des Conflits et de l'Analyse des risques de l'ISS, Dakar.

La vie des patients au Cameroun menacée par les faux médicaments

*Les faux médicaments continuent de semer le chaos parmi les patients peu méfiants en Afrique, écrit *Monde kingsley Nfor.*

Lorsque François Biloa a contracté le paludisme, sa famille fit ce qu'elle a l'habitude de faire – donner des médicaments antipaludéens et antibiotiques achetés sur le marché local. Ce fut seulement après que sa condition s'est aggravée et qu'il est devenu alité et inconscient, qu'elle décida de l'emmenager à une clinique locale à Yaoundé, la capitale camerounaise.

Selon le personnel de santé de la clinique, avant de venir à la clinique, six sur dix patients utilisent des médicaments illégaux ou contrefaits disponibles sur le marché camerounais.

"Nous avons acheté des médicaments dans une boutique car ils ont été efficaces contre des crises de paludisme (précédentes) et ils sont très bon marché. Avec environ deux dollars, nous achetons normalement un paquet de Coartem (contrefait), qui suffit pour un traitement complet de la malaria." a déclaré Biloa à IPS sur son lit d'hôpital.

Un paquet de Coartem coûte en pharmacie environ sept à huit dollars, alors que sur le marché illicite, il coûterait moins de trois dollars. Une consultation médicale coûte en moyenne quatre dollars.

"Mais dans cet hôpital, j'ai appris que ma facture dépasserait maintenant 75 dollars. Selon le médecin, j'ai une forme résistante de paludisme en plus de fièvre typhoïde" a affirmé Biloa.

"J'ai cru que j'allais mourir durant ma tentative de traitement à domicile. C'est seulement après mon arrivé dans cette clinique que j'ai commencé à retrouver de l'énergie et à reprendre pleinement conscience" a-t-il ajouté.

Dans les marchés et sur les trottoirs de Yaoundé, les médicaments contrefaits et illégaux sont empilés sur des étalages et des tables en bois, publiquement mis en vente. La vente de ces médicaments est interdite. Ils sont disponibles à cause d'une mauvaise réglementation, de la mauvaise qualité des soins de santé et ainsi que leurs coûts élevés.

Il n'existe pas de données sur les quantités de médicaments illégaux qui entrent sur le territoire camerounais, toutefois, selon Christophe Ampoam du Conseil National des Sociétés Pharmaceutiques du Cameroun, jusqu'à 70% des médicaments vendus dans le pays proviennent du marché noir.

Toujours selon lui, ce commerce illicite de médicaments est si bien organisé que le gouvernement et la police sont impuissants pour l'arrêter.

" Le commerce des médicaments illicites au Cameroun est semblable à un puissant réseau mafieux difficile à démanteler. La vente de médicaments illicites rapporterait cinq fois plus que la vente légale. Les officiers locaux redoutent de démanteler le réseau car il a également infiltré les systèmes judiciaire et douanier." affirme Ampoam à IPS.

"Des systèmes juridiques et de réglementation corrompus sont facilement utilisés par les contrebandiers et les régulations supplémentaires n'ont fait qu'empirer la corruption."

Ampoam affirme que la plupart des médicaments contrefaits proviendrait du Moyen-Orient, d'Asie de l'Est et du Sud et pourtant plusieurs d'entre eux portent l'inscription "Fabriqué en

Allemagne". Ils entrent au Cameroun par voie maritime et à travers des frontières poreuses que le Cameroun partage avec le Nigéria et la République Centrafricaine.

Il affirme que "bien qu'il soit difficile d'avancer des données statistiques relatives au pourcentage de médicaments illicites dans le pays, leur disponibilité sur les marchés locaux, dans les magasins de fortunes, sur les trottoirs et les principales artères du pays montre l'état déplorable de la situation au Cameroun."

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 200.000 personnes pourraient être sauvées chaque année dans le monde si les médicaments contrefaits ne sont pas utilisés. Selon le [rapport](#) du Réseau International sur la Politique, les contrefaçons des médicaments contre la tuberculose et le paludisme à eux seuls causeraient la mort de 700.000 personnes par an dans le monde.

Ampoam explique que "la plupart des médicaments en circulation sont interdits dans certains pays parce qu'ils sont toxiques ou des contrefaçons. Certains contiennent de bonnes substances mais en quantité insuffisante. D'autres encore sont des échantillons ou des médicaments offerts par des ONG".

Marlise Loudang, Directrice du Service d'inspection pharmaceutique au Ministère de la Santé publique, affirme que les équipes gouvernementales présentes dans toutes les régions du pays mènent une lutte acharnée contre ce commerce illicite mais jusqu'à présent, leurs efforts demeurent infructueux.

Loudang a déclaré à l'IPS que : "l'auto-prescription (en utilisant des médicaments illicites et contrefaits) est un problème de santé publique qui affecte presque chaque famille au Cameroun. Cette situation est due à l'accès facile aux médicaments d'origine et de qualité douteuses sur tout le territoire national"

Marcel Olinga, un vendeur de médicaments illicites et contrefaits, affirme que bien que les autorités aient une fois fait une descente chez lui, cela ne l'a pas découragé à continuer sa vente. "Une fois passant, la police vient saisir mes stocks de médicaments mais c'est une perte qui mérite d'être encourue car les descentes de la police ne sont pas régulières et nos principaux stocks ne se trouvent jamais sur nos lieux de commerce."

Olinga affirme que sa recette journalière est d'environ 40 dollars.

"Nous recevons quotidiennement plusieurs clients dont certains se présentent avec des ordonnances médicales, d'autres nous consultent pour savoir quels produits acheter et d'autres mentionnent directement le produit qu'ils veulent."

Selon l'OMS, il y aurait 13 514 patients contre 1 médecin au Cameroun bien que d'autres pensent que ce taux serait plus élevé surtout en milieu rural. La pauvreté est également un facteur qui empêche les patients d'aller dans les hôpitaux et centres de santé.

"Certains patients fuient les coûts de consultation dans les hôpitaux et tombent dans les mains des vendeurs de médicaments illicites qui vendent leurs médicaments à des prix en dessous de ceux du marché légal." affirme Williams Takang de l'Hôpital universitaire de Yaoundé.

"L'auto-prescription (avec des médicaments illicites et contrefaits) entraîne des problèmes de santé courants dans les hôpitaux locaux et les pires des cas se retrouvent dans les quartiers pauvres et dans les communautés rurales où le niveau de pauvreté est très élevé et l'accès à un médecin revient très cher." a-t-il ajouté.

Takang a en outre affirmé que " la prise de médicaments illégaux et contrefaits peut entraîner des conséquences mortelles surtout dans le cas de maladies à forts taux de mortalité comme le paludisme. Malheureusement, la majorité des patients souffrant de ces maladies courantes s'auto-prescrivent des médicaments sans aucune consultation préalable."

* Monde Kingsley Nfor écrit pour le compte d'IPS à Yaoundé, Cameroun.

Au Niger, la plupart des nouvelles mariées sont des enfants

Au Niger, 75 pourcent des filles se marient avant l'âge de 18 ans, écrit ***Souleymane Maazou**

Pour El Hadji Souley Moussa, un sexagénaire employé de banque à la retraite à Niamey, "c'est une grande fierté de donner sa fille en mariage dès son jeune âge. Ainsi, elle sera à l'abri de grossesses hors mariage".

Il n'est pas étonnant qu'une enquête sur la démographie et la santé menée en 2012 par le Ministère de la Santé Publique et publiée en juillet dernier a révélé que 75 pourcent des filles se marient avant l'âge de 18 ans dans ce pays du sahel avec une population de 16 millions d'habitants en Afrique de l'Ouest. Selon l'enquête les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont les plus vulnérables

En 2011, le rapport de la situation des enfants dans le monde, publié par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance a placé le Niger au premier rang sur la liste des pays ayant une forte prévalence du mariage précoce.

Yaya Issa, un conseiller en orientation auprès du Ministère de l'Education Nationale a fait comprendre à IPS que les parents qui donnent leurs jeunes filles en mariage brandissent leur religion en guise de raison.

"Chez nous les musulmans, le mariage occupe une place importante dans notre existence", explique à IPS, Aminatou Abdou, 53 ans, ménagère à Niamey. Elle déclare avoir donné ses deux filles en mariage à l'âge de 15 et 16 ans. Elle soutient "qu'il n'est pas admissible qu'un musulman laisse sa fille pubère sans mari".

Cependant, tous les musulmans ne partagent pas cette idée. "Il y a une mauvaise interprétation religieuse. L'islam prône le bien-être social. C'est pourquoi je suis contre le fait de donner une fille prématurément en mariage car cela entraîne des conséquences fâcheuses sur sa santé", explique à IPS, Malam Issa Dogo, un marabout prédicateur à Niamey.

"Ceux qui donnent précocement leurs filles en mariage le font par ignorance. L'islam est une religion qui est contre l'obscurantisme", a-t-il ajouté.

Selon Abdou Sani, doctorant en anthropologie à l'Université d'Abidjan, la religion est un faux prétexte que les gens utilisent. Les vraies causes de ces mariages précoces sont l'ignorance et la pauvreté, dit-il. "Dans la plupart des cas, ces jeunes filles sont données en mariage à des personnes âgées ayant une situation financière stable ou un bon statut social", a-t-il souligné.

Les mariages précoces entraînent des grossesses précoces, ce qui compromet l'avenir des filles qui ne vont plus à l'école dès qu'elles atteignent l'âge du mariage. Les sources médicales indiquent que 40% des jeunes mariées tombent enceintes quelque mois après le mariage.

« Les pesanteurs socioculturelles, en particulier, le désir d’avoir un enfant avant le premier anniversaire du mariage oblige les jeunes filles à prouver leur fécondité quelques mois après le mariage », a dit à IPS, Salissou Habou, un sociologue à Niamey, la capital du Niger.

Selon les statistiques de 2011 du Ministère de la Santé Publique, les adolescentes représentent 19% des femmes en âge de reproduction et contribuent 14% au taux de fécondité totale des femmes.

"Moins de 40 pour cent des adolescentes vont en consultations prénatales", rapporte Hadjara Tinni, une sage-femme basée à Niamey.

Selon Tinni, ces jeunes filles tombent enceintes avant qu’elles n’atteignent la maturité physique. C’est pourquoi elles courent deux fois plus de risque de mourir à l’accouchement que les femmes qui ont 20 ans et plus.

Selon l’enquête de 2011 du ministère de la santé publique, le taux de mortalité maternelle au Niger est 554 décès pour 100,00 naissances vivantes, et figure parmi les taux les plus élevés au monde. Treize pour cent des décès maternels surviennent chez les adolescentes.

"Les survivantes sont souvent sujettes à des maladies comme la fistule obstétricale", déplore Hassana Idrissa, une autre sage-femme à Niamey. En avril 2013, sur 163 femmes victimes de la fistule obstétricale recensées dans les six centres de prise en charge à travers le pays, 80 pour cent se sont mariées avant l’âge de 18 ans, indique le ministère de la Santé.

"Il faut scolariser et maintenir les jeunes filles à l’école pour mettre fin à cette situation", déclare Hadiza Issoufou, une enseignante, membre de l’Association nigérienne de défense des droits de l’homme.

Cependant le projet de loi fixant l’âge minimum du mariage à 18 ans, élaboré en 2012, souffre toujours de l’opposition des associations religieuses.

"La situation des adolescentes constitue une préoccupation majeure, mais hélas, ignorée par une frange importante de la population", a déclaré Dr Maikibi Kadidiatou Dandobi, ministre nigérienne en charge de la Population, à l’occasion de la Journée mondiale de la population 2013 célébrée le 11 juillet.

*Souleymane Maazou écrit pour IPS à Niamey, Niger.

Les lacunes du système pénal de la Guinée privent les enfants de leurs droits.

Selon un rapport d'IRIN, en Guinée, les droits des enfants ne sont pas respectés, à cause de certaines lacunes dans le système pénal du pays. En effet, la loi qui préconise la détention comme mesure de dernier ressort n'est pas respecté.

Dans un poste de police de Port de Boulbinet à Conakry, la capitale de la Guinée, un adolescent frotte sa main sur le pied d'un ami - signe qu'il demande pardon.

L'adolescent demande pardon à son compagnon pour l'avoir attaqué; ceci fait partie de la médiation menée par les officiers de police et un travailleur humanitaire d'une ONG locale Sabou-Guinée. Les deux adolescents ont été détenus la veille par la police pour s'être bagarrés sur une place publique. Grâce à l'intervention menée par Sabou-Guinée, un commandant de police a accepté de les libérer au lieu de les envoyer à la prison centrale - destination commune pour les délinquants aussi bien mineurs qu'adultes, même pour de petits crimes.

Selon les experts, la médiation est la règle, mais en Guinée elle est plutôt l'exception.

La loi guinéenne stipule que lorsqu'un mineur est appréhendé pour un crime, la détention devrait être le dernier recours, accordant ainsi la primauté à la médiation et l'implication de la famille, à la conscientisation et à d'autres mesures préventives. De plus, lors des interrogatoires préliminaires, les enfants devraient être accompagnés d'un parent, d'un tuteur ou d'un avocat. Malheureusement, ces mesures ne sont pas respectées et dans de nombreuses autres procédures, le système est défaillant.

A cause d'une carence d'avocats de l'Etat prêts à défendre des mineurs, ces derniers sont régulièrement privés de représentation juridique et selon le Bureau International des Droits des Enfants (BIDE), le pays ne compterait que 10 avocats de l'Etat.

Selon une enquête menée en 2012 par le BIDE, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), *Save the Children* et Sabou-Guinée, jusqu'en 2009, dernière année dont les données sont disponibles, 611 enfants, parmi lesquels 86 filles, étaient détenus en Guinée. L'UNICEF estime que ce nombre tournerait toujours autour de 600.

"Des mineurs qui n'ont fait que voler un peu de nourriture ou d'argent, se retrouvent à la prison centrale purgent une peine de six mois, d'un an voire plus et ceci sans qu'ils aient passé une seule fois devant un juge." affirme un gendarme au quartier Matam à Conakry qui parlait sous le

couvert de l'anonymat. "Au lieu de contribuer à leur réintégration sociale, nous endurcissons plutôt leur cœur".

Olivier Feneuyrol, Président de l'ONG internationale Terre des Hommes (TdH) formule cette réalité de cette manière: "Chaque fois que nous envoyons un enfant en prison, nous formons un délinquant".

Application

C'est l'une des situations que Sabou-Guinée cherche à prévenir avec ses travailleurs humanitaires sillonnant les postes de police et de gendarmerie de Conakry et autres villes de la Guinée pour intervenir en faveur des mineurs ayant des démêlés avec la justice.

La Guinée a voté, en 2008, la loi relative aux droits des enfants sur la base des conventions internationales que le pays a ratifiées ; cette loi fixe la procédure à adopter pour les mineurs suspectés de crimes.

"Chaque fois que nous envoyons un enfant en prison, nous formons un délinquant".(pull quote)

"La Guinée a une très bonne loi. L'enjeu, c'est son application" affirme Thierno Sadou Diallo, juriste basé à Conakry et ayant travaillé sur la question pendant plusieurs années avec Sabou et TdH. "Par exemple, en dehors de Conakry, il n'existe pas de tribunal pour mineurs (comme la loi le recommande). Ceci implique que dans le reste du pays, les dossiers des adultes et ceux des mineurs sont traités par le même personnel, alors que ceux des mineurs nécessitent un spécialiste des droits des enfants."

Des chercheurs sur les Droits internationaux des enfants ont exprimé leurs inquiétudes quant aux mauvais traitements et tortures subis par les enfants lors de leur détention par la police.

Ibrahima Béavogui, porte parole du Ministère de la Justice a déclaré à IRIN : "Ceux qui sont en charge des dossiers des mineurs, manquent de ressources pour les suivre de près et pour bien accomplir leur tâche.... Mais l'enjeu ne se limite pas à la question de ressources. Il s'agit également de fournir une formation spécialisée à tout le corps judiciaire". Il a affirmé que la question du traitement approprié à donner aux mineurs fait partie des réformes en cours dans le système judiciaire.

Dans le cadre de ses activités, TdH fournit une formation aux policiers, gendarmes et juges de Conakry.

"Après un séminaire, nous sommes allés à la prison centrale" affirme le gendarme de Matam

ayant participé à une formation sur les droits des mineurs. "La vue de ces jeunes enfermés m'a réellement touché".

Il affirme que l'un de ses collègues a pleuré lorsqu'un jeune à la prison l'a reconnu et salué en disant: "Vous vous souvenez de moi? C'est vous qui avez ordonné que je sois envoyé ici." Cet adolescent était détenu depuis un an.

Béavogui affirme que le problème de détention sans procès ne se limite pas aux mineurs en Guinée. "Même pour la garde temporaire, vous verrez certaines personnes passer une ou deux semaines sans un premier interrogatoire. Le système dans son ensemble est dysfonctionnel."

Il affirme que la Guinée doit fournir beaucoup d'efforts pour " rendre le système judiciaire fort et indépendant".

Lorsqu'ils apprennent que des mineurs sont mis en détention provisoire, les travailleurs humanitaires de Sabou-Guinée suivent l'affaire de très près afin de s'assurer que leur période de détention avant leur procès ne dépasse pas celle prévue par la loi - quatre ou six mois selon la gravité du crime, renouvelable une seule fois - dans un pavillon séparé de celui des délinquants adultes.

Lorsque les autorités optent pour des alternatives à la détention, les travailleurs humanitaires visitent les maisons des mineurs, s'assurent qu'ils ne se créent plus de problèmes en violant la loi et les assistent à se former ou à trouver si possible du travail.

"Cette disposition a pour objectif de protéger les droits des mineurs mais c'est également pour le bien de toute la société car ces activités permettent d'éduquer et de surveiller des jeunes qui sans cela, pourraient s'engager dans une vie de criminalité." déclare Maurice Kamano de Sabou-Guinée.

Droits et responsabilités

Lorsque Kamano visite les différents postes de police à travers Conakry, il est traité comme un des leurs. Policiers et gendarmes lui demandent des informations sur des dossiers. Ils plaisantent même entre eux : "Ah, l'avocat des enfants est arrivé" annonce l'un d'eux. "Aujourd'hui, pas de traitement spécial pour les enfants - un délit est un délit," raille un policier.

Plaisanteries mises à part, les travailleurs impliqués dans les programmes n'estiment pas que les mineurs ayant commis des délits ne doivent pas répondre de leurs actes. "Bien au contraire" affirme Feneyrol de TdH. "L'objectif est de protéger les droits des mineurs et de trouver des alternatives au fait de les mettre dans la même prison que des criminels endurcis.

A cause du manque de moyens, la Guinée ne dispose pas de centres de détention pour mineurs et des organisations comme Sabou et TdH préconisent des alternatives telles que les travaux d'intérêt général et les centres d'éducation - approches proposées par la loi guinéenne.

"La mise en place de structures requises pour les mineurs ayant des démêlés avec la loi nécessiterait des ressources importantes," affirme Feneyrol. "Il ne s'agit pas tout simplement de construire un centre de détention spécialisé pour les enfants. Cela requiert un personnel spécialement formé en matière de droits des enfants ainsi que des programmes adaptés aux mineurs."

Le juriste Diallo déclare : "L'objectif de la justice, en ce qui concerne les mineurs, est de les aider à réintégrer la société. Depuis l'interrogatoire jusqu'au procès en passant par la détention, le but ultime devrait être de les aider à revenir sur le bon chemin, à retourner à leur famille et à la communauté et devenir des adultes honnêtes."

Perspectives d'avenir

Les officiers du poste de police du port affirment qu'ils prennent quotidiennement des décisions délicates dans leur tentative de défendre ces principes, protéger les droits des mineurs tout en maintenant l'ordre. Ils ont sur leur dos, de jeunes indisciplinés et sans travail et ils affirment que la drogue est l'un de leurs principaux problèmes. Un policier affirme "il existe aujourd'hui, des comprimés que les enfants prennent et qui les rendent complètement irrationnels et intraitables".

Kamano, travailleur humanitaire, rencontre certains jeunes du port qui essaient de rester sur le droit chemin. Au fur et à mesure qu'il se rapproche d'eux, il est surpris de voir à quel point ils ont grandi. Quelques années auparavant, il les avait aidés lorsqu'ils n'étaient que des enfants parcourant les rues et côtoyant le crime. Aujourd'hui, ils gagnent leur vie en nettoyant les poissons, en transportant des marchandises dans des charrettes et en faisant d'autres petits travaux au port.

Amadou Condé, 23 ans affirme que Kamano l'a aidé quelques années auparavant lorsqu'il était dans les rues. Condé a reçu une formation en menuiserie qu'il délaissa plus tard pour le nettoyage de poissons qu'il estimait plus rentable. Il gagne tout juste assez pour vivre mais il veut un meilleur avenir pour son fils de cinq ans. Il espère donc s'établir comme menuisier.

"Je veux envoyer mon fils à l'école" déclare Condé. "Il ne doit pas vivre la vie instable que j'ai menée. Je veux un meilleur avenir pour lui."

- Un reportage d'IRIN depuis Conakry, Guinée.